



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 03 décembre 2024, à 19 heures, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), 27 novembre 2024.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Amine BOUABBAS.

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Melody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance,
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE durant toute la séance,
M. Florentin LETISSIER jusqu'au projet de délibération 2024 DEVE 102,
Mme Mélody TONOLLI jusqu'au V14 2024 27,
M. Cédric VILLANI durant toute la séance,

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ,
M. Patrick VIRY,
M. Jérôme MARCHAND,
Mme Julie CABOT,
Mme Carine PETIT.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIERE durant toute la séance,
M. Maxime COCHARD durant toute la séance,
M. Pierre RABADAN durant toute la séance.

Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 06.

M^{me} PETIT

Je déclare ouverte cette séance du dernier Conseil d'arrondissement de l'année 2024. Je vais commencer cette séance par deux points d'information.

Nous proposons de retirer la délibération DU 137 de l'ordre du jour. C'était une acquisition par la procédure de biens sans maître de lots de copropriétés rue Didot - rue de Plaisance. La Ville est copropriétaire dans ce lot et la rédaction a soulevé quelques interrogations de la part des autres copropriétaires. Concrètement, après plusieurs échanges avec la Direction de l'urbanisme et la Direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris, il est préférable de reporter cette délibération à un prochain Conseil d'arrondissement et Conseil de Paris. Je viens d'en informer Monsieur VIRY. Je pense que cela ne pose pas de soucis. Ainsi, on a le temps d'y voir plus clair dans la rédaction de cette délibération. Je vous remercie pour votre compréhension sur ce retrait.

Nous avons des délibérations. Nous avons des vœux des groupes de la majorité qui seront examinés en fin de séance. Nous commencerons notre séance par l'examen de deux vœux, un du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail et un du Conseil local du handicap.

Donc, je déclare la séance ouverte.

– 14 2024 16 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 12 novembre 2024

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Nous allons commencer par l'adoption du procès-verbal des délibérations de notre séance du 12 novembre dernier. Monsieur VIRY et Monsieur DURAND se sont inscrits.

Monsieur DURAND.

M. DURAND

Merci, Madame la Maire. Oui, lors du dernier Conseil, nous avons exceptionnellement voté les renouvellements des conventions pluriannuelles d'objectifs des crèches dans une délibération regroupée. Habituellement, chaque subvention se fait par une délibération séparée, et là, on avait une délibération groupée sur l'ensemble des crèches de l'arrondissement. Je reconnais en toute humilité n'avoir peut-être pas assez regardé la délibération, puisque l'une d'entre elles, l'AFC Saint-Pierre - Saint-Dominique de la rue des Suisses, était parmi les crèches mentionnées pour renouveler la CPO. Vous savez que nous sommes plusieurs dans notre groupe à généralement nous abstenir ou voter contre les subventions. Il n'a pas été possible de le mentionner la dernière fois. C'est un oubli de ma part.

J'en profite, comme à chaque fois, pour vous lire un extrait du site non pas de cette crèche mais du réseau de l'AFC à laquelle elle est reliée, notamment de la rubrique actualité sur le programme EVARS de l'éducation. Vous savez qu'il a fait beaucoup de bruit, notamment parce qu'un ministre du gouvernement a regretté que la « théorie du genre » soit parmi les composantes de ce programme. Je rappelle qu'effectivement, la théorie du genre n'existe pas, puisque le genre n'est pas une théorie mais une réalité sociale. Un des problèmes que relève ce réseau d'associations est que le genre est trop omniprésent. Il regrette par exemple que les enfants dès 9-10 ans aient à débusquer les stéréotypes de genre qui pourraient avoir des conséquences dans la sphère professionnelle en termes d'égalité femmes-hommes. Le réseau regrette que le consentement soit promu comme une nouvelle norme éthique. Oui, le consentement est une norme éthique et morale. C'est même une manière de faire. Cela devrait être notre définition du viol et de l'agression sexuelle.

On n'a pas pu s'exprimer par le vote la dernière fois. C'est un oubli de ma part et je le regrette, mais je tenais à m'exprimer sur ce sujet via ce procès-verbal.

M^{me} PETIT

Merci pour votre intervention.

Je soumetts au vote l'adoption du PV du 12 novembre dernier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Il est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/226

– 14 2024 16 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 12 novembre 2024

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

VŒUX

– V14 2024 26 Vœu du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail, concernant la largeur à réserver aux piétons sur les trottoirs rue de la Gaîté. Voté en Conseil de Quartier du 19/11/2024

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Christine CHAPUIS.

M^{me} CHAPUIS

Bonsoir, Madame la Maire. Bonsoir, mesdames et messieurs les élus.

Je vais vous présenter un vœu qui a été voté en Conseil de quartier Montparnasse-Raspail le 19 novembre. Il y avait beaucoup de personnes dans la salle. Parmi elles, 27 personnes étaient habilitées à voter : trois se sont abstenues et 24 ont voté pour. Aucun n'a voté contre. Il concerne la largeur à réserver aux piétons sur les trottoirs de la rue de la Gaîté.

Comme vous le savez, le cheminement des piétons rue de la Gaîté est difficile en raison à la fois d'un flux de piétons important et de l'exiguïté de la place sur les trottoirs, notamment en raison des terrasses permanentes ou estivales. En général, les piétons ont du mal à se frayer un chemin et notamment les personnes à mobilité réduite, qu'ils soient en fauteuil ou avec des poussettes ou des valises. Ce flux de piétons important est structurel. Il est notamment lié à la proximité de la gare et à la présence de nombreux théâtres. C'est un lieu touristique. Donc, pour nous, la règle du règlement des terrasses et étalages selon laquelle une zone continue d'au moins 1,60 m de largeur doit être réservée au cheminement des piétons est insuffisante. La règle indiquant que la largeur doit être limitée au tiers de la largeur utile du trottoir devrait aussi être respectée.

Par ailleurs, en regardant le règlement, on a vu que d'autres rues confrontées au même problème ont obtenu des dispositions particulières. Par exemple, sur la rue Montmartre, la zone de circulation des piétons libre de tout obstacle d'une largeur minimale de 1,80 m doit être préservée.

De plus, comme vous le savez, il va y avoir des travaux rue de la Gaîté avec un élargissement important du trottoir. C'est une bonne opportunité justement pour installer un cheminement piéton plus confortable.

En conséquence, le Conseil de quartier émet le vœu que, dans le règlement des terrasses et étalages de la Ville de Paris, afin de ménager un parcours agréable et fluide pour les piétons, qu'une charte locale soit mise en œuvre pour la rue de la Gaîté, prévoyant, d'abord, qu'une zone de circulation des piétons libre de tout obstacle d'une largeur minimale de 1,80 m doit être préservée et, deuxièmement, que la largeur des installations permanentes doit être limitée au tiers de la largeur utile du trottoir dans tous les cas, et pas seulement en règle générale.

Par ailleurs, il est demandé à la Mairie du 14e de mettre en place le marquage au sol des limites des terrasses autorisées suite aux travaux rue de la Gaîté. Cela avait été la position exprimée par Madame la Maire pour les rues faisant l'objet de travaux et l'on souhaiterait que ce soit le cas à rue de la Gaîté.

Je vous remercie de discuter de cette question.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup pour la présentation de ce vœu et le travail qui est effectué par le Conseil du quartier Montparnasse-Raspail. Samedi dernier, on renouvelait les habitantes et les habitants impliqués dans les conseils du quartier. Dans le Conseil du quartier Montparnasse-Raspail, il y a une très bonne qualité de présentation des projets, de débat et d'interpellation sur des positions exprimées par les habitants.

Je vais passer la parole à Valentin GUENANEN, puisque nous avons distribué un amendement pour répondre à ce vœu. Il va présenter la position de l'exécutif municipal du 14e.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, tout d'abord, je voudrais dire que nous saluons le travail engagé par le Conseil du quartier Montparnasse-Raspail, qui reflète une réelle préoccupation pour la qualité de vie et le cheminement des piétons dans la rue de la Gaîté. Le vœu que vous venez de présenter traduit une ambition partagée, celle de rendre cet espace plus accueillant et accessible à toutes et à tous.

Pour répondre pleinement aux besoins du quartier et aux objectifs d'urbanisme durable, notre majorité municipale propose une démarche plus globale et inclusive. Le projet d'aménagement « Embellir votre quartier » permettra d'élargir les trottoirs à une largeur minimale de 3,80 m, de chaque côté de la rue offrant une base solide pour améliorer la cohabitation entre piétons, terrasses et autres usagers des trottoirs.

Pour aller plus loin, nous nous engageons à mettre en place un groupe de travail dès janvier 2025 afin d'élaborer une charte locale spécifique à la rue de la Gaîté. Ce groupe de travail réunira l'ensemble des acteurs concernés, les représentants des commerçants, du Conseil de quartier, du Conseil local du handicap, des services municipaux et de la police nationale avec un objectif majeur partagé : assurer un dialogue constructif et aboutir à des solutions adaptées à chacun.

Notre vision dépasse la simple mise en place de normes techniques. Elle repose sur une volonté de concertation et d'ajustement progressif. Par exemple, nous souhaitons augmenter la zone contiguë réservée aux piétons en la portant au-delà du minimum réglementaire de 1,60 m prévu actuellement par le règlement des étalages et des terrasses. Nous veillerons également à ce que les installations permanentes respectent une largeur maximale équivalente à un tiers du trottoir.

Enfin, ce projet doit refléter notre engagement à associer l'ensemble des parties prenantes dans un esprit de co-construction. Une telle méthode permettra non seulement de répondre aux attentes immédiates mais aussi d'anticiper les besoins futurs, notamment ceux qui découleront des travaux dans cette rue emblématique.

En conclusion, cet amendement n'est pas une opposition, mais une proposition d'amélioration visant à concilier ambition et réalisme. Nous affirmons ici notre détermination à bâtir un cadre de vie harmonieux et durable pour les habitantes et les habitants, les commerçants et les visiteurs du 14e arrondissement qui cheminent rue de la Gaîté.

Je vais vous lire l'amendement qui est proposé par la majorité municipale. Il s'agit de remplacer le texte par le suivant : « *Considérant le règlement des étalages et terrasses de la Ville de Paris et la possibilité offerte de réaliser des chartes locales ; considérant le projet sur la rue de la Gaîté dans le cadre d'embellir votre quartier qui porte la largeur des trottoirs à minimum 3,80 m de chaque côté de la rue ; considérant que ce projet entraîne la modification des autorisations de terrasses permanentes ou estivales en vigueur ; considérant le vœu voté par le Conseil de quartier Montparnasse-Raspail concernant la largeur à réserver aux piétons sur les trottoirs de la rue de la Gaîté ; considérant la spécificité de la rue de la Gaîté avec la présence de nombreux restaurants mais aussi de neuf théâtres ; sur proposition de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement s'engage à mettre en place un groupe de travail en janvier 2025 dans le but d'établir une charte locale sur la rue de la Gaîté avec pour objectif l'augmentation de la zone contiguë réservée à la circulation des piétons au-delà de la limite générale de 1,60 m et pour objectif le maintien des installations permanentes à la largeur maximale égale au tiers de la largeur du trottoir. Le Conseil du 14e arrondissement s'engage à ce que ce groupe soit composé des représentants des commerçants, du Conseil de quartier, du Conseil local du handicap, des services de la Ville ainsi que de la police nationale.* »

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose d'adopter le vœu assis amendé. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Avant, Madame CHAPUIS, de vous repasser la parole, est-ce que d'autres élus souhaitent intervenir ? Monsieur DURAND. Ensuite, on redonnera la parole au Conseil de quartier.

M. DURAND

Merci beaucoup, Madame la Maire. Comme l'a présenté mon collègue, on a souhaité répondre positivement à la préoccupation qui est tout à fait légitime et qui est exprimée dans ce vœu et utiliser ce réaménagement de la rue pour adapter et clarifier le fonctionnement des terrasses pérennes et estivales. L'objet de l'amendement qui est proposé est aussi de donner la méthode pour que soit mise en place cette charte locale.

On n'a pas évoqué dans l'amendement la question du marquage au sol. Je pense qu'il faudrait que l'on en discute. Ce n'est pas l'objet d'une charte locale, ce sera dans le cadre de la concertation du projet. Ce n'est donc pas une manière de dire que l'on ne veut pas le faire. Il faudra regarder précisément comment cela peut se faire, car parfois, les autorisations de terrasses changent aussi. Donc, on ne peut pas mettre des choses trop précises. Par exemple, mettre des clous n'est pas forcément la meilleure idée. Il faudra regarder la réalisation technique de la chose. En tout cas, je voulais juste préciser que ce n'était pas un refus sur cette question.

On espère que l'amendement qui est proposé et le vœu que l'on votera vous satisfont pleinement. Personnellement, je suis assez impatient de travailler avec vous sur cette nouvelle charte. Ce sera la première du 14^e. Cela donnera peut-être des idées pour d'autres endroits.

M^{me} PETIT

Madame CHAPUIS, souhaitez-vous intervenir ?

M^{me} CHAPUIS

Merci de cet amendement. Il me paraît tout à fait complété et très positif puisqu'il élargit sur une démarche de concertation, y compris avec les commerçants, ce qui est tout à fait intéressant. Il affirme bien les objectifs que le Conseil de quartier et beaucoup d'habitants avaient exprimés.

Mon voisin me suggérait juste un petit complément dans la composition du groupe en se demandant s'il ne devait pas y avoir la police municipale dans la mesure où c'est elle qui ensuite s'assure de la mise en place.

M^{me} PETIT

La police municipale est comprise dans la rédaction « services de la Ville ». Pour être précis, il y aura la police municipale, la Direction de l'urbanisme et la DAE qui s'occupe des commerçants et des terrasses. On n'avait pas voulu mettre 14 lignes pour décrire les services, mais il y aura la police municipale.

Merci beaucoup. Je pense qu'il était important que l'on puisse s'entendre sur ces objectifs sans les inscrire dans un vœu puisque cela doit faire l'objet d'un travail précis avec les commerçants, y compris entre installations permanentes et terrasses estivales. Je pense que cela fera l'objet d'une discussion avec les commerçants.

J'expliquais samedi dernier que, quand il y a des travaux d'envergure sur la requalification d'une rue, les autorisations de terrasse sont arrêtées, et avant la livraison, elles vont être redéposées, mais sur les objectifs que nous allons concevoir tout au long de la fin de l'hiver et du printemps sur la base de ce vœu et au travers de cette commission. Ainsi, c'est plutôt très bien rédigé. Cela nous permet d'aborder sereinement les lampadaires, les petits bacs à fleurs, etc. Je pense que le débat terrasse pérenne et terrasse estivale sera très intéressant.

Je soumetts au vote de notre assemblée le vœu ainsi amendé.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup pour ce travail. Rendez-vous dès la fin du mois de janvier pour être prêts à la fin de la livraison de la rue de la Gaîté qui est prévue normalement fin juin - début juillet. Donc on a tout le temps pour bien le préparer.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/227

– V14 2024 26 Vœu du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail, concernant la largeur à réserver aux piétons sur les trottoirs rue de la Gaîté. Voté en Conseil de Quartier du 19/11/2024

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– V14 2024 27 Vœu adopté le 9 octobre 2024 par le Conseil local du handicap (CLH14) afin d'attribuer le nom de Maria Blanchard à un lieu de XIV^e arrondissement

M^{me} PETIT

Je vais maintenant passer la parole à Cécile AKTOUF qui représente le Conseil local du handicap et qui va vous présenter le vœu adopté le 9 octobre dernier.

M^{me} AKTOUF

Merci, Madame la Maire, de me donner la parole. Je suis Cécile AKTOUF. Je suis membre du comité de pilotage du Conseil local du handicap dont il y a un certain nombre de membres ce soir.

Ce vœu que le CLH a l'honneur de présenter devant vous ce soir a été adopté le 9 octobre à l'unanimité. Ce vœu est né de la volonté de faire mieux connaître l'œuvre d'une femme, peintre de talent, en situation de lourd handicap physique, une étrangère qui a choisi Paris et plus particulièrement le 14^e arrondissement pour y vivre et y travailler, souvent dans des conditions très précaires.

On peut donner quelques éléments pour mieux la connaître. María Gutiérrez-Cueto Blanchard naît le 6 mars 1881 à Santander en Espagne d'un père journaliste et d'une mère franco-polonaise. Elle souffre d'une grave cyphoscoliose qui la rend bossue et la handicape gravement. Elle va s'évader de ses souffrances physiques et psychologiques par la peinture, dont le goût lui a été transmis par son père.

La mort de celui-ci en 1904 oblige la famille à s'installer à Madrid où la jeune peintre commence à présenter ses premières œuvres. Elle obtient en 1909 une bourse pour étudier à Paris, à l'Académie Vitti, 49 boulevard du Montparnasse, où Kees Van Dongen est un de ses maîtres.

En 1910, une de ses œuvres, *Nymphes enchaînant Silène*, qu'admira plus tard Federico García Lorca, est couronnée. Ce sont dans ces années-là qu'elle commence à louer, avec ses amis Diego Rivera et Angelina Beloff, un atelier 26 rue du départ. C'est cette adresse, 26 rue du départ, qui donne son titre au documentaire sur elle qui a été projeté, entre autres, dans le cadre du dernier mois parisien du handicap.

C'est un premier pas vers une reconnaissance que le CLH souhaiterait voir inscrite dans la topographie du 14^e arrondissement, car c'est là où elle a ensuite transporté son atelier et où elle a vécu jusqu'à son décès de la tuberculose, le 5 avril 1932, au 29 de la rue Boulard. C'est là où son art a trouvé son plein accomplissement. Sa manière de peindre évolue du cubisme à un art figuratif où domine la figure humaine, particulièrement celle de la mère et de l'enfant.

Ayant choisi comme nom d'artiste Maria Blanchard pour montrer son attachement à la France qui l'avait accueillie, où elle a été enterrée au cimetière parisien de Bagneux, c'est au nom de cet attachement que sa famille a refusé le transfert de sa dépouille dans sa ville natale, qui était demandé par le gouvernement de Cantabrie pour l'honorer. En effet, elle est désormais considérée comme l'une des peintres espagnoles les plus importantes du XX^e siècle. Il ne serait donc que justice d'attribuer enfin le nom de Maria Blanchard à un lieu proche de ceux où elle a choisi de vivre et de créer.

Ce serait également un beau symbole que de célébrer ainsi le talent d'une artiste en situation de lourd handicap le jour de la journée internationale des personnes handicapées. C'est en tout cas le vœu que le CLH vous demande de bien vouloir adopter. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Cécile AKTOUF, pour cette belle présentation et pour le travail effectué par le Conseil local du handicap. Est-ce que des élus souhaitent prendre la parole ?

M^{me} CABOT

Merci. Je voulais vous remercier pour ce vœu que nous allons évidemment voter avec enthousiasme. C'est une grande artiste. Vous pouvez découvrir certaines de ses œuvres au Centre Georges Pompidou, pour ceux ou celles qui veulent voir en vrai le travail de Maria Blanchard.

Nous sommes particulièrement attachés à la visibilité sur l'espace public des femmes, des personnes en situation de handicap et des grandes artistes. C'est donc un vœu que nous accompagnons de manière très enthousiaste. Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Merci, Julie. Thierry LE DEZ.

M. LE DEZ

Merci, Madame la Maire. Je profite tout d'abord de ce moment pour remercier l'ensemble des membres du CLH du 14^e arrondissement pour leur disponibilité. Vous êtes une véritable force de travail, de proposition et de source de solutions. Vous accomplissez un travail remarquable en matière d'inclusion et d'accessibilité au quotidien.

Merci, Cécile AKTOUF, pour cette présentation très complète du parcours de Maria Blanchard. Vous avez mis ce soir en lumière sa vie et son parcours, tout en transmettant un message universel d'inspiration pour nous tous. Cet artiste a transformé les défis de sa vie personnelle en une vision artistique unique, marquant son époque malgré les obstacles sociaux et physiques. Maria Blanchard a laissé un riche héritage non seulement par l'ensemble de ses œuvres, mais aussi par sa résilience. Elle nous rappelle que l'art est toujours une arme puissante contre l'adversité.

Je suis évidemment très favorable, comme toute la majorité, comme vient de le signaler Julie CABOT. Je ne doute pas un instant que les élus de l'opposition ici présents s'associeront pleinement à ce que Maria Blanchard soit enfin et dignement représentée dans notre espace public parisien.

Merci encore pour cette belle initiative.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette proposition de vœux.

Le vœu est donc adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/228

– **V14 2024 27 Vœu adopté le 9 octobre 2024 par le Conseil local du handicap (CLH14) afin d'attribuer le nom de Maria Blanchard à un lieu de XIV^e arrondissement**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– Communication de rentrée scolaire année 2024/2025

M^{me} PETIT

Nous procédons à l'examen de la suite de l'ordre du jour avec la communication de rentrée scolaire 2024/2025. Nous avons laissé cet intitulé de rentrée scolaire alors que nous sommes en décembre. Mais compte tenu de l'ordre du jour qui était très chargé lors du dernier Conseil, on a souhaité la décaler. C'est donc une communication sur nos écoles sur cette année.

Je passe la parole à Amine BOUABBAS. Ensuite, les groupes peuvent bien évidemment prendre la parole.

M. BOUABBAS

Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

C'est la traditionnelle communication de rentrée suite à la rentrée de septembre dernier sur le 14^e arrondissement. 6357 élèves ont fait leur entrée dans notre 14^e arrondissement, dans les 35 écoles élémentaires et maternelles ainsi que polyvalentes. Je profite de cette communication pour saluer le professionnalisme et le dévouement de toutes les équipes périscolaires et de l'Éducation nationale qui interviennent auprès des enfants, en particulier dans ce contexte. En effet, comme vous le savez, il y a une grève importante jeudi qui va sans doute être extrêmement suivie. Je partage notre soutien, que je pense assez unanime, face aux attaques actuelles dont les personnels de l'État font l'objet, avec notamment la question des trois jours de carence. Mais ce n'est pas la seule attaque bien évidemment.

On rappelle aussi dans cette communication l'importance du projet éducatif de territoire qui est notre boussole avec nos partenaires de la Ville comme de l'Éducation nationale pour faire grandir les enfants à travers les diverses actions que nous avons définies il y a quelques années avec l'ensemble des partenaires. Aujourd'hui, plus de 70 % des objectifs sont réalisés aujourd'hui dans ce cadre-là.

Je parlais tout à l'heure de nos 6357 élèves. Nous avons eu il y a quelques mois une mobilisation importante de l'ensemble de la communauté éducative sur un sujet extrêmement important qui est celui des fermetures de classes. En effet, l'an dernier, c'est-à-dire jusqu'à juillet dernier, malheureusement, le rectorat a encore fermé des classes avec un nombre plus important que les années précédentes puisque 12 classes ont été fermées dans le 14^e arrondissement, y compris en plein été à Jean Dolent. Nous profitons de cette communication pour insister à nouveau sur l'importance d'avoir des effectifs convenables pour avoir des conditions d'études les plus sereines possible pour nos enfants et les adultes qui les encadrent. Je rappelle ici le fait qu'en France, on est sur des taux d'élèves par classe qui sont largement supérieurs à ceux de l'Union européenne et aux pays de l'OCDE. Dans les prochaines semaines et mois, on aura une nouvelle bataille à mener, puisque le rectorat nous annonce un plan qui sera a priori aussi négatif que celui de l'année dernière.

Je parlais tout à l'heure du Plan éducatif de territoire. Le PEDT est la base pour définir l'offre culturelle, artistique et sportive offerte aux élèves de l'arrondissement à travers notamment les temps d'activité périscolaire. Je voudrais insister sur la très grande fréquentation des TAP le mardi et le vendredi, puisqu'aujourd'hui, nous sommes à 90 % d'élèves inscrits sur ces TAP en maternelle et en élémentaire. Je rappelle que nous étions à 80 % en 2019 et 2020. Donc, les TAP sont extrêmement variés dans tous les domaines que j'ai précédemment cités. 508 de ces ateliers sont donc animés par des animatrices et animateurs de nos services de la CASPE (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance) et 205 sont animés par les différents services de la Ville de Paris, ainsi que des associations à travers des appels à projets ou des marchés. Parmi les divers services de la Ville qui assurent des interventions, on peut citer le conservatoire ou en délégation de service public, les centres Paris Anim ou les piscines à travers la Direction de la jeunesse et des sports.

Sur cette question de l'offre éducative, je voudrais insister aussi sur les centres de loisirs et sur les vacances avec notamment le bilan de l'été, puisque nous avons neuf élémentaires et dix maternelles qui étaient des centres de loisirs. Je voudrais insister notamment sur l'existence et le grand succès du CLAP, le centre de loisirs à parité, qui accueille des enfants en situation de handicap, notamment sur le centre Maurice d'Ocagne.

Je voudrais aussi ici remercier l'ensemble des services de la Ville, notamment la Direction de la jeunesse et des sports, ainsi que les associations qui sont intervenues sur le centre des festivités du stade Élisabeth dans le cadre des Jeux olympiques. Les enfants - et les adultes en soirée - ont pu vivre les Jeux olympiques dans le 14^e. Les centres de loisirs ont fréquenté de manière extrêmement assidue l'excellent centre installé au Stade Élisabeth. Il paraîtrait que c'était le meilleur de Paris. Je ne sais pas. En tout cas, il a eu un énorme succès.

Sur les centres de loisirs, je voudrais aussi insister sur la question des passerelles entre les tout-petits, donc les crèches et les écoles maternelles, puisque nous avons à la fois un centre de loisirs pour petite enfance, donc

Antoine Chantin, mais nous avons eu aussi dans tous les centres de loisirs maternelles des auxiliaires de puériculture présentes pour permettre l'accueil le plus adapté possible des futures petites sections.

Je parlais du PEDT. Comme chaque année, je vais faire un petit zoom sur les différents projets. Vous avez un descriptif assez précis dans la communication que vous avez reçue, mais je voudrais insister sur un exemple à chaque fois par rapport aux divers parcours.

Le premier parcours était le parcours langues et cultures étrangères avec le programme phare qui est celui de Déclic langues. La Ville de Paris a ouvert une académie des langues en partenariat avec l'Éducation nationale et notamment l'école élémentaire Rouvier en anglais a pu aller dans cette académie des langues. L'objectif est que de plus en plus d'écoles puissent y accéder.

Je vous citerai aussi un autre exemple très sympathique qui a eu beaucoup de succès avec l'opération « Alors on chante » dans la rue Severo où des enfants des centres de loisirs du secteur sont venus animer la rue aux écoles tout l'après-midi avec des chants en espagnol, en anglais, en allemand, en portugais. Les familles et habitants étaient bien évidemment conviés.

Sur le parcours éducation artistique et culturelle, je voudrais vous citer deux exemples, notamment le partenariat entre le CLAP et le Théâtre de la Ville qui a permis à 12 enfants, dont 4 en situation de handicap, de bénéficier d'un parcours danse animé par une chorégraphe du Théâtre de la Ville. Parce que l'on va au-delà du 14e, on pourrait vous citer aussi des sorties régulières des élèves dans les théâtres Dunois, de la Plaine, Lucernaire ou la Baleine Blanche avec une programmation de qualité.

Sur ce parcours-là, je voudrais aussi remercier notamment le directeur du Conservatoire avec l'extension des interventions des classes d'orchestre. Nous avons traditionnellement Alain Fournier et Simone Veil. Mais depuis l'an dernier, on a une classe d'orchestre à Prisse d'Avennes, qui a beaucoup de succès, mais aussi plus récemment à Maurice d'Ocagne, avant une extension par la suite sur Maurice Rouvier, puis sur Larousse l'année suivante.

Sur le parcours suivant, éducation physique et sportive, je voudrais insister en année olympique sur le renforcement de l'apprentissage de la natation avec le développement du « savoir nager », avec un renforcement de l'accès aux piscines municipales pendant les centres de loisirs et les stages très appréciés qui sont offerts aux grandes sections de maternelle pendant notamment le mois de mai. C'est un axe très important. Je remercie la DJS là-dessus.

Sur le parcours santé, je m'arrêterai sur un sujet extrêmement important qui émerge heureusement dans l'actualité : c'est celui de la prévention contre le harcèlement. La nouveauté notamment est la formation de tous les REV et de leurs équipes à la méthode préoccupation partagée dite pour qu'elle soit mise en œuvre dans toutes les écoles en partenariat avec les directeurs et directrices d'école. Évidemment, ces REV sont aussi des ressources pour les autres REV et leurs équipes afin de prévenir le plus possible le harcèlement en milieu scolaire.

L'avant-dernier est celui de la réussite pour toutes et tous. Je voudrais vous citer les forums qui sont organisés dans les quartiers, notamment à la Porte d'Orléans avec l'ensemble des partenaires, sur la rue aux écoles, la rue Prisse d'Avennes. Je pourrais vous citer aussi ce qui est organisé devant le centre Maurice Noguès ou devant Maurice d'Ocagne pour permettre que l'ensemble des services publics mais aussi des associations de ces quartiers prioritaires et populaires soient présents.

Je pourrais aussi vous citer, sur la question des enfants à besoins particuliers, l'initiative qui a été organisée en juin dernier à la MP2A où une soixantaine d'enfants ont pu participer aux ateliers de sensibilisation au handicap ainsi qu'aux activités artistiques et sportives inclusives pendant le mois du handicap. Je salue aussi le Conseil local du handicap qui participe ainsi que l'OMS qui participe beaucoup à cette initiative.

Le dernier parcours est le parcours développement durable qui est évidemment extrêmement important. Je pourrais vous citer le fameux push-cars organisé au parc Montsouris en mai dernier, avec notamment 800 enfants de 55 centres de loisirs du 13e et du 14e arrondissements avec même un reportage dans Quotidien.

Je pourrais vous citer aussi les interventions en lien avec la restauration scolaire, mais j'y reviendrai dans quelques instants.

Le deuxième axe de cette communication est la question de l'accueil de qualité dans des bâtiments entretenus et rénovés. Une des compétences principales d'une municipalité est l'entretien des bâtiments et leur rénovation dans une optique de Plan climat au maximum. C'est l'axe prioritaire d'intervention. En 2024, 25 écoles ont bénéficié d'une cinquantaine d'opérations de travaux pour un montant de 3,1 millions d'euros. Je remercie ici les services de la SLA et la CASPE pour le pilotage de ces opérations.

Je vais vous citer quelques exemples. Ils sont extrêmement nombreux. J'ai parlé d'amélioration du confort thermique avec la création d'ouvrants dans le réfectoire d'Alain Fournier. Les remplacements de menuiseries sont

souvent extrêmement coûteux. Je donne un exemple : sur l'élémentaire du 12 Alésia, une première tranche coûte 400 000 euros. Ce sont des investissements publics extrêmement importants. Il y a eu la pose de stores à Prisse d'Avennes. Je pourrais vous citer aussi la rénovation de réfectoire à Antoine Chantin ou à Delambre.

J'insiste aussi sur la question du confort pour les équipes avec la création de rangements sécurisés, donc les fameux placards maçonnés qui avaient été lancés à l'époque par Agnès. On en a installé au 188 Alésia, à Arago et à Asseline.

Je voudrais ici insister sur la question des cours oasis, puisque nous avons commencé depuis quelques années à les généraliser. Aujourd'hui, à chaque fois qu'une cour est rénovée, elle est végétalisée suivant le programme des cours oasis. Je remercie ici le partenariat exemplaire que nous avons avec le CAUE sur la partie concertation. L'été dernier, nous avons réalisé la cour de la maternelle du 22 rue Antoine Chantin et la cour élémentaire Agnès Varda ainsi que la végétalisation de la cour du Collège Saint-Exupéry. Pour l'été prochain, je peux déjà vous annoncer des cours oasis sur le 20 Chantin, le 15 Chantin, le 55 Sarrette, Prisse d'Avennes avant, l'année suivante, des travaux sur le 3 Alésia, Jacquier, Pierre Larousse et les deux Maurice Rouvier, ainsi que le Collège d'Alphonse Daudet et la cité scolaire François Villon. Un effort très important est mené par l'ensemble des services pour faire bénéficier le maximum d'élèves de ces cours oasis dans une optique de rafraîchissement, mais aussi dans une optique pédagogique et d'égalité entre les filles et les garçons.

J'insiste aussi rapidement sur la question de l'accessibilité. Il faut à la fois obéir à la loi mais aussi accélérer un petit peu l'accessibilité de nos équipements publics et en particulier de nos écoles, afin que le droit à l'éducation soit assuré de manière exemplaire. En 2020, nous avions seulement 21 % de nos établissements scolaires qui étaient complètement accessibles. En 2026, nous aurons réussi à mettre en accessibilité totale 50 % de nos établissements et 19 % le seront de manière partielle. Malheureusement, 31 % continuent à ne pas être accessibles en 2026, mais des efforts continueront à être faits par la suite.

L'été prochain, nous avons la mise en accessibilité avec un ascenseur de l'école Prisse d'Avennes, ainsi que la polyvalente Severo, avant, l'année suivante, l'élémentaire du 46 Boulard, ainsi que du collège Saint-Exupéry, puis l'école Delambre.

Il y a ensuite la question du bien manger dans les écoles du 14e arrondissement. Comme vous le savez, nous avons un très bel outil dans l'arrondissement comme ailleurs : c'est la Caisse des écoles du 14e arrondissement qui livre 7500 repas dans l'ensemble des restaurants pour les 35 écoles maternelles et élémentaires, les deux jardins d'enfants et les quatre collèges de l'arrondissement. La Caisse des écoles se base sur le Plan d'alimentation durable de la Ville de Paris. Dans ce cadre, nous avons aujourd'hui plus de 60 % d'alimentation durable dans le cadre de nos repas avec des denrées labellisées bio ou durables. Ainsi, je prends quelques exemples. 70 % des fruits et légumes sont bio et durables aujourd'hui. Plus de 50 % des viandes sont labellisées. On a 100 % d'œufs bio de poules élevées en plein air et 100 % de pain bio et local.

En termes de nouveautés, l'an dernier, la Caisse des écoles a réussi la généralisation des goûters en école élémentaire. C'était un objectif important que nous avons entièrement réalisé. La nouveauté la plus récente est la mise en place de l'option végétarienne quotidienne qui est aujourd'hui effective dans à peu près la moitié des écoles. C'était un objectif de mandature et nous sommes le premier arrondissement à le réaliser entièrement. Cela a commencé en novembre. Il y a une nouvelle vague à partir du 9 décembre prochain. Ainsi, le 10 janvier, toutes les écoles et les maternelles élémentaires de l'arrondissement bénéficieront de l'option végétarienne quotidienne, c'est-à-dire que tous les jours, les enfants, dans le respect évidemment de l'équilibre alimentaire, auront le choix entre un menu carné et un menu végétarien. C'est aussi un objectif extrêmement important. Vous pouvez suivre l'actualité de la Caisse des écoles avec le compte Instagram extrêmement dynamique qui est alimenté par les équipes de la Caisse des écoles que je voudrais ici chaleureusement remercier pour la réalisation de l'ensemble de ces objectifs.

L'école est aussi la capitale de la ville du quart d'heure. Je remercie aussi Guillaume DURAND et ses services pour l'amplification des rues aux enfants à la fois pour réduire la circulation automobile et la pollution, mais aussi pour les végétaliser.

Et donc, après les rues Asseline, Severo, Jacquier, Huyghens et Jean Dolent, nous avons effectué cet été les travaux de la rue Boulard sur le tronçon Mouton-Duvernety, Charles Divry. Les concertations ont été aussi finalisées pour réaliser les rues aux écoles sur Prisse d'Avennes, Lebouis, Delbet, Guillemot et la rue Leclerc, Place de l'Île-de-Sein. Les travaux auront lieu dans le courant de l'année 2025 et le début de l'année 2026 pour étendre ces rues aux enfants qui sont extrêmement appréciées.

Pour aller vers la conclusion, je voudrais citer mon collègue Elliot DE FARAMOND et remercier la MVAC pour la mise en place du projet de mutualisation des locaux scolaires. Cette année, nous passons de 9 à 15 établissements scolaires qui accueillent, en dehors des heures scolaires, des associations qui pratiquent du ping-pong, des échecs,

de la danse, etc. Plutôt que de créer des équipements publics, on va utiliser des équipements publics existants. C'est une mutualisation qui est aussi exemplaire à l'échelle de Paris.

Je voudrais plutôt remercier Madame la Maire, Carine PETIT, puisqu'elle a été moteur sur le projet WE OFF, y compris en bousculant certains scepticismes. Vous avez vu l'émergence de l'offre, notamment culturelle, mais pas seulement, intergénérationnelle dans beaucoup d'écoles du 14e arrondissement. Le samedi, les familles peuvent se rendre dans les écoles du 14 Alésia, Delambre, Agnès Varda, etc., pour faire des fresques du climat, customiser des chaussures ou des t-shirts, ou bien pratiquer de la philosophie à hauteur d'enfant à Arago ainsi que les gestes de premiers secours à l'annexe.

Avec ce programme WE OFF, le matin, on avait déjà ouvert les crèches pour les familles. On élargit cela aux écoles avec une programmation extrêmement riche qui va s'achever d'ici Noël, avant le deuxième trimestre, à partir du mois de janvier. Je remercie là aussi les associations qui jouent le jeu de cette programmation extrêmement ambitieuse.

Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Amine.

Est-ce que des élus souhaitent prendre la parole ? Valentin GUENANEN pour le groupe PEC.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire.

C'est effectivement une prise de parole que l'on aurait dû faire le mois dernier. On souhaite un bon rétablissement à notre cher collègue Amine BOUABBAS, que nous avons le plaisir d'avoir ce soir et que nous avons regretté le mois dernier.

La rentrée scolaire de cette année 2024 marque un tournant pour l'Éducation nationale, mais aussi pour notre arrondissement. Le ministère de l'Éducation nationale et sa bientôt ancienne ministre ont annoncé une réorganisation de la carte scolaire, invoquant une baisse des effectifs comme justification officielle. Pourtant, cette réorganisation se traduit par des fermetures de classes et une décision qui touche directement les écoles du 14e arrondissement, y compris celles situées dans les quartiers populaires. Les fermetures de classes aggravent inévitablement les inégalités éducatives, en particulier pour les familles les plus précaires. Chaque étude en sciences de l'éducation démontre que des classes à effectifs réduits favorisent un meilleur suivi pédagogique et permettent une approche plus personnalisée, bénéfique aux élèves les plus fragiles. Pourtant, en France, nos classes sont déjà parmi les plus chargées en Europe avec une moyenne de 22 élèves en primaire et de 26 élèves au collège, bien au-dessus de la moyenne européenne.

La baisse des effectifs, si elle existe, ne devrait pas justifier la réduction des moyens éducatifs. Au contraire, elle pourrait être l'opportunité de renforcer l'accompagnement personnalisé des élèves, d'améliorer les conditions de travail des enseignants et de s'attaquer aux besoins spécifiques de certains enfants, tout en préservant la cohésion et la vitalité de nos quartiers.

Les écoles jouent un rôle essentiel dans la vie sociale de notre arrondissement et dans l'équilibre de ces quartiers. Elles ne sont pas seulement des lieux d'apprentissage, mais aussi des espaces de socialisation, cruciaux après les périodes de confinement que nous avons connues ces dernières années.

Leur maintien contribue au lien social, à la vie associative au sein des écoles et à l'attractivité de nos quartiers pour les familles. Alors que la Ville de Paris a fait de l'éducation une priorité, ces fermetures de classes mettent en péril cet engagement.

Les écoles du 14e accueillent une diversité d'élèves qui constitue une richesse pour notre arrondissement. Il est de notre devoir de défendre cette diversité en préservant les classes menacées.

Nous ne pouvons accepter que ces décisions soient prises sans concertation, sans écoute des besoins réels des élèves, des enseignants et des parents. Ce débat autour des fermetures de classes doit nous rappeler que la qualité de l'enseignement public et le respect des conditions de travail des agents sont au cœur de notre mission éducative.

Nous tenons avec le groupe à saluer et à féliciter chaleureusement l'ensemble des enseignants et des personnels qui œuvrent chaque jour dans les écoles de Paris et plus particulièrement dans notre 14e arrondissement. Leur engagement est essentiel pour offrir un cadre d'apprentissage de qualité à nos enfants malgré les difficultés et les contraintes qui pèsent sur leurs conditions de travail. Ils sont les piliers de notre système éducatif, assurant non

seulement l'instruction, mais aussi un accompagnement humain indispensable, en particulier pour les élèves les plus fragiles. Leur travail quotidien contribue à faire de l'école un lieu du savoir, de socialisation et d'inclusion pour toutes et tous et mérite toute notre reconnaissance et notre soutien.

En conclusion, notre groupe politique tient à affirmer son opposition aux fermetures de classes dans le 14^e arrondissement et appelle à une réévaluation de la carte scolaire en concertation avec la communauté éducative afin de défendre un service public d'éducation à la hauteur des attentes des Parisiennes et des Parisiens.

Nous nous engageons à rester vigilants et à soutenir toutes les mobilisations qui visent à défendre l'école publique dans notre arrondissement et dans notre ville. Dans le contexte politique actuel, marqué par la probable chute du gouvernement suite à une motion de censure imminente, cette prise de position est également un message ferme à l'égard du gouvernement qui n'a cessé de délaissier la communauté éducative qui nous trouvera toujours à leur côté.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Valentin, pour ces propos.

C'est une communication, il n'y a pas de vote. Je remercie d'abord Amine pour son travail quotidien auprès des écoles, des parents d'élèves et des représentants des parents d'élèves. Merci également à l'ensemble des élus qui assurent leur présence aux conseils d'école, aux conseils d'établissement scolaire. Cette présence est absolument importante.

Merci à l'ensemble des directions de la Ville, qu'elles soient parisiennes ou territoriales, localisées dans notre arrondissement. C'est la première compétence d'une mairie d'arrondissement. Cela reste le premier budget. On fait en sorte que les budgets d'investissement et les budgets de fonctionnement soient au rendez-vous pour les enfants et leurs apprentissages.

Je pense que nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet de la préparation de la rentrée scolaire 2025. Les premiers rendez-vous avec le rectorat ont eu lieu. Je pense que la rentrée prochaine sera très difficile pour l'éducation publique. Il est très difficile de faire entendre que le critère d'économie budgétaire ne doit pas être le seul critère pour préparer une rentrée et une priorité donnée à l'éducation dans notre pays. L'ensemble de cette communication sera adressé, sera disponible pour le public, pour les citoyens de notre arrondissement, et sera envoyé à l'ensemble des personnes impliquées dans les écoles et collèges de notre arrondissement.

Merci beaucoup pour le travail.

– Communication des attributions des places en crèche pour l'année 2023

M^{me} PETIT

Je passe maintenant à nouveau la parole à Amine BOUABBAS pour le bilan de l'attribution des places en crèche. C'est quelque chose que nous faisons une fois par an au sein de ce Conseil, en toute transparence également.

M. BOUABBAS

Merci, Madame la Maire.

Comme vous le savez, la commission des crèches est normée par deux délibérations, une du 12 mai 2014 et une autre du 21 juillet 2020. Elle a été complétée par le nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance que nous avons approuvé ici même le 28 novembre 2023.

La commission d'attribution des places en crèche est présidée par la maire ou son représentant, composée de six conseillères ou conseillers d'arrondissement de la majorité et de l'opposition. Je remercie d'ailleurs mes collègues qui siègent et qui viennent quand elles le peuvent dans ces commissions-là.

Nous sommes entourés à l'occasion de ces commissions par les responsables des établissements d'accueil, les coordonnatrices de la petite enfance, la médecin de PMI et la représentante du service social de secteur. De manière collégiale, nous nous réunissons quatre à cinq fois par an afin d'attribuer les places en crèche. C'est un enjeu fondamental aujourd'hui pour toutes les familles parisiennes, comme pour le reste de la France, a fortiori dans le contexte démographique que nous connaissons.

Les objectifs de la commission sont de concilier la vie familiale avec la vie professionnelle, notamment en cas de double activité des parents ou de parcours de réinsertion professionnelle, et de prendre en compte l'aide au retour à l'emploi pour les parents, en particulier pour les familles monoparentales, dont l'existence d'une solution d'accueil est d'une condition sine qua non pour revenir à l'emploi. Nous insistons également sur la mixité des ressources et des typologies, les compositions familiales des enfants accueillis, en veillant à ouvrir les admissions à toutes les typologies familiales (couples, familles monoparentales, parents séparés ou divorcés). Nous prêtons attention aussi à la composition familiale (naissances multiples, familles nombreuses) et au maintien de la cohérence des fratries. Nous veillons également à la répartition équitable entre catégories socioprofessionnelles et ressources déployées.

Des critères de priorité plus importants existent, puisque nous avons, y compris dans notre arrondissement, beaucoup de signalements émanant des services sociaux ou de la PMI, ou pour les enfants ayant fait l'objet de procédures d'adoption en urgence.

Enfin, nous essayons de veiller aussi à l'accueil inclusif, afin de permettre l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques compatibles avec la vie en collectivité, et de prêter attention aux enfants dont les parents sont eux-mêmes en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques, y compris en partenariat avec les établissements d'accueil spécialisés dans l'accueil des enfants en situation de handicap, notamment les deux crèches que nous avons sur le quartier de Didot - Porte de Vanves.

Sur le 14^e arrondissement, nous avons environ 4000 enfants de moins de trois ans et nous disposons de 1400 places en structure municipale et 670 en structure associative.

Le 14^e dispose de 14 crèches collectives, deux crèches en gestion directe, deux crèches collectives en gestion déléguée, trois crèches familiales, trois haltes-garderies. Je pourrais aussi citer ici, parce que c'est dans le même cadre, les deux jardins d'enfants pédagogiques, dont, suite à une mobilisation, nous avons obtenu la continuité de service. En théorie, nous disposons d'environ 1400 places d'accueil en petite enfance.

Pour les attributions, l'an dernier, sur les quatre commissions, la commission a admis 518 enfants. En 2022, nous étions à 690 attributions.

En termes de caractéristiques des familles attributaires, presque 21 % des familles attributaires sont des familles monoparentales. Il faut noter que le chiffre est de 16,7 % à l'échelle parisienne. On fait un effort plus important ici au bénéfice des familles monoparentales. Ce chiffre était plus bas en 2022, puisqu'il était de 15 %, conforme à la moyenne parisienne.

En termes de tranches de revenus, en moyenne, les familles attributaires disposent de 4 200 euros de revenus contre 5 500 à l'échelle parisienne.

En termes de nature de contrat, les petits contrats sont de 7,7 % en 2023 contre 5,5 % l'année précédente, ce qui est un peu en dessous de la moyenne parisienne, à peu près de 10,7 %.

Globalement, avoir moins de places attribuées n'équivaut bien évidemment pas à la fermeture de crèches, bien au contraire. Par contre, il est évident qu'aujourd'hui, nous connaissons un contexte extrêmement difficile par rapport au personnel, puisque comme vous le savez, dans ce secteur, comme dans d'autres secteurs, comme l'hôpital ou autre, nous avons des difficultés de recrutement, ce qui fait qu'environ 25 à 30 % des places aujourd'hui sont gelées sur l'arrondissement. Alors il y a des arrondissements, notamment dans le centre de Paris, où des crèches sont fermées. Ce n'est pas le cas dans le 14^e arrondissement, donc cela veut dire que c'est moins grave. Malgré tout, c'est quand même une situation handicapante pour l'accueil des enfants. Bien évidemment, des efforts sont faits par la Ville, et je voudrais ici remercier tous les personnels de la Petite Enfance. Des efforts sont faits pour rendre ce métier encore plus attractif, avec des concours qui sont extrêmement nombreux, plusieurs fois dans l'année, avec l'ouverture d'une école pour la Petite Enfance à l'échelle parisienne. Ces efforts seront continués pour essayer de retrouver des capacités d'accueil beaucoup plus importantes. Mais bien évidemment, des mesures nationales doivent être aussi prises pour rendre encore plus attractifs ces métiers-là.

Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} PETIT

Merci, Amine. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur cette communication ? Valentin

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur une proposition de loi déposée récemment par notre députée Céline Hervieu, qui répond à des enjeux essentiels dans le secteur de la petite enfance et des modes d'accueil. Je saisis l'opportunité de cette communication, éminemment bien présentée par notre collègue Amine BOUABBAS, pour partager cette information qui intéressera toutes les habitantes et tous les habitants de l'arrondissement, mais aussi de Paris et de France. Cette initiative, fruit de travaux de Madame Hervieu et de plusieurs députés socialistes, dont Isabelle Santiago, vise à mieux encadrer les crèches privées lucratives afin de garantir un service de qualité aux familles et de lutter contre la financiarisation excessive de ce secteur si crucial pour nos enfants.

Ce texte comporte trois mesures principales : l'interdiction des fonds d'investissement dans le secteur des crèches, le renforcement des sanctions pour les crèches privées qui ne respecteraient pas les normes d'encadrement, et l'interdiction des formations en ligne pour les diplômés du secteur, tel que le CAP Petite Enfance.

Ces mesures répondent aux conclusions d'un groupe de travail sur la petite enfance et visent à protéger les enfants et à valoriser les professionnels.

La proposition de loi soulève un point fondamental : la protection du secteur de la petite enfance contre la financiarisation qui menace son équilibre.

En interdisant l'entrée des fonds d'investissement dans les crèches, le texte de Madame Hervieu entend préserver ce secteur d'une dynamique où des exigences de rentabilité rapide peuvent nuire à la qualité de l'accueil et aux conditions de travail du personnel. La présence accrue de fonds d'investissement dans le secteur des crèches encourage des logiques de croissance et de rendement qui délaissent souvent la qualité au profit de la quantité, au détriment des familles et des enfants qui y sont accueillis.

La deuxième mesure de cette proposition de loi vise à renforcer les sanctions à l'encontre des crèches privées qui ne respectent pas les normes d'encadrement. Actuellement, les sanctions sont jugées dérisoires tant dans leurs montants que dans leur application. Cette réforme prévoit des amendes substantielles, jusqu'à 10 millions d'euros en fonction de la gravité des manquements, afin de garantir un encadrement rigoureux. En instaurant un seuil minimal de sanctions, Madame Hervieu souhaite envoyer un message fort aux structures lucratives : la qualité de l'accueil et des soins aux enfants doit être une priorité inaliénable.

Enfin, cette proposition de loi inclut une mesure interdisant les formations en ligne pour les diplômés du secteur de la petite enfance, en particulier pour le CAP. Cette interdiction répond aux préoccupations des professionnels qui estiment que ces formations en ligne sont insuffisantes pour garantir la qualification et l'expérience pratique nécessaires dans ce domaine. La petite enfance requiert des compétences humaines et techniques que seule une formation en présentiel peut véritablement inculquer.

Ce texte, qui sera examiné en Commission des affaires sociales dès demain et dès le 12 décembre en séance publique, est une étape essentielle pour réguler le secteur où la logique lucrative prend trop souvent le pas sur la qualité.

Je tiens à saluer l'engagement de notre députée Céline Hervieu et des députés socialistes qui œuvrent pour un encadrement plus juste et plus humain des crèches privées lucratives. Cette proposition de loi constitue un signal fort en faveur de la protection de nos enfants, du respect de nos professionnels de la petite enfance et d'une approche sociale et solidaire des modes d'accueil. J'espère que cette initiative recevra un soutien large, au-delà des sensibilités politiques, notamment de Madame CARRÈRE-GÉE, lorsqu'elle aura retrouvé son siège de sénatrice, afin d'envoyer un message clair et de garantir un accueil de qualité pour nos jeunes enfants, car comme l'a rappelé mon éminent collègue Amine BOUABBAS, c'est un sujet du quotidien qui préoccupe toutes les familles du 14e arrondissement et de Paris. Il me semblait important de partager avec vous cette actualité législative, même si elle risque d'être un petit peu noyée par l'actualité de demain après-midi. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Monsieur GUENANEN, pour cette intervention.

Je vous propose de continuer notre ordre du jour.

- 2024 DASCO 103 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.
- 2024 DASCO 114 Caisse des écoles (14e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.
- 2024 DASCO 131 Caisse des écoles (14e) - Subvention 2025 (9 100 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire
- 2024 DASCO 166 Vacances Arc-en-ciel - Convention de partenariat avec les caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Amine, tu as la parole pour les délibérations DASCO.

On peut présenter les délibérations qui concernent la Caisse des écoles et les Vacances Arc-en-Ciel.

M. BOUABBAS

J'avais commencé à aborder le sujet tout à l'heure à l'occasion de la communication de rentrée. Nous avons ici plusieurs délibérations pour la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse des écoles du 14e arrondissement.

La première délibération présente les modalités de convention et de financement des caisses des écoles. Les modalités sont les mêmes que les années précédentes, à part la mise en place d'une meilleure correspondance du calendrier budgétaire avec celui de la Ville de Paris, la mise en place d'un plan d'action annuel à destination des enfants afin de mieux prendre en compte leur opinion sur la restauration scolaire et l'actualisation, l'harmonisation et la précision des axes stratégiques partagés des différentes caisses des écoles en lien avec le plan d'alimentation durable de la Ville de Paris.

La deuxième délibération autorise la signature de la convention en fonction des nouveaux cadres de la délégation entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles pour la gestion de service public de la restauration scolaire sur la période 2025-2027. Cette convention insiste sur les objectifs pluriannuels, la sécurité alimentaire, les repas de qualité, l'amélioration de l'information auprès des usagers, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la valorisation des déchets, la fin de l'usage du plastique, la modernisation du parcours usager, l'amélioration des conditions de travail des agents de la Caisse des écoles, l'optimisation et la sécurisation de la gestion financière, la poursuite d'une politique d'achat coordonnée, l'adaptation de l'offre à destination des collégiens, le développement des actions de sensibilisation à l'alimentation durable et au goût. La durée de la convention est fixée du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

La troisième délibération est celle de la subvention annuelle versée à la Caisse des écoles du 14e arrondissement. Nous sommes extrêmement satisfaits du dialogue budgétaire qui a été mené avec la Ville de Paris, puisque la subvention est d'un montant de 9,1 millions d'euros. Suite aux objectifs qui ont été précédemment indiqués, ce montant, qui est une nouvelle fois en hausse, permet de répondre à la mission de service public confiée à la Caisse des écoles de l'arrondissement et doit permettre de répondre aux axes stratégiques mis en place pour l'ensemble des caisses des écoles, dont celle du 14e arrondissement.

Il faut souligner aussi un élément qui est extrêmement important pour les agents, que je remercie ici à nouveau, avec 348 000 euros sur les 9,1 millions d'euros au titre du régime indemnitaire. Tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le RIFSEEP est une avancée majeure pour les agents de la Caisse des écoles du 14e arrondissement.

Je voudrais ici souligner la question du pouvoir d'achat, puisque malgré l'inflation que l'on a connu ces dernières années, les tarifs de cantine n'ont pas bougé, de 0,13 jusqu'à 6 euros, évidemment en dessous du prix de revient. La très grande stabilité des tranches tarifaires va évidemment dans le sens de la préservation du pouvoir d'achat des familles, malgré des ambitions extrêmement fortes sur la question de l'alimentation durable.

La dernière délibération qui concerne la Caisse des écoles de l'arrondissement autorise la signature de la nouvelle convention sur les trois prochaines années entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles pour l'organisation des séjours Vacances Arc-en-Ciel, donc des séjours d'été qui sont extrêmement appréciés par les familles du 14e arrondissement, avec un catalogue commun entre le dispositif dit Arc-en-Ciel géré par la Ville de Paris en central et le dispositif géré localement par la Caisse des écoles du 14e arrondissement. Dans un contexte difficile pour les familles de l'arrondissement et de Paris, à l'instar du reste de la France, il s'agit de séjours de très grande qualité pour un prix extrêmement bas.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ces quatre délibérations.

M^{me} PETIT

Merci, Amine.

Je vous propose de passer au vote sur ces délibérations.

La DASCO 103 est adoptée à l'unanimité.

La DASCO 114 est adoptée à l'unanimité.

La DASCO 131 est adoptée à l'unanimité.

La DASCO 166 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/229

– 2024 DASCO 103 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/230

– 2024 DASCO 114 Caisse des écoles (14e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/231

– 2024 DASCO 131 Caisse des écoles (14e) - Subvention 2025 (9 100 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/232

– 2024 DASCO 166 Vacances Arc-en-ciel - Convention de partenariat avec les caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2024 DASCO 157 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (179 889 euros) au titre des services de restauration pour 2025
– 2024 DASCO 75 Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de participation financière Ville de Paris et Région Île-de-France dans le cadre de travaux de rénovation de la CMR François Villon (14e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Nous passons aux deux délibérations qui concernent François Villon.

M. BOUABBAS

Sur la DASCO 157, comme vous le savez, François Villon est une cité scolaire. Sur la partie collège qui est de la compétence de la Ville de Paris, il s'agit ici d'une subvention d'équilibre d'un montant de 55 988 euros au titre de la restauration scolaire pour que, sur le plan budgétaire, l'équilibre soit atteint par la cité scolaire afin que les élèves puissent se nourrir dans les meilleures conditions.

La deuxième délibération est aussi importante. Comme vous le savez, même si on n'était pas forcément d'accord sur l'objectif assigné par la Région et le rectorat, la cité scolaire François Villon va subir de profondes transformations dans les prochaines années. Cette délibération approuve la signature d'une convention entre la Ville et la Région afin de financer des travaux de rénovation sur la cité scolaire François Villon.

On va déléguer la réalisation de ces travaux à la Région Île-de-France sur une programmation d'un coût de 6,6 millions d'euros. Les travaux prévus consistent dans la sécurisation de l'ensemble des terrasses des bâtiments qui présentent des risques d'infiltration, la création d'un ascenseur dans le bâtiment B, la sécurisation du site avec la mise en place de dispositifs de surveillance électronique, le renforcement des clôtures, des grilles, des portillons, des portails, et la création d'une loge côté pile.

Par la suite, nous aurons aussi des délibérations concernant la végétalisation de cette cité scolaire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Amine.

Je passe au vote.

La DASCO 157 est adoptée à l'unanimité.

La DASCO 75 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/233

– 2024 DASCO 157 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (179 889 euros) au titre des services de restauration pour 2025

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/234

– 2024 DASCO 75 Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de participation financière Ville de Paris et Région Île-de-France dans le cadre de travaux de rénovation de la CMR François Villon (14e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2024 DFPE 170 Crèches et jardin d'enfants situés 7 à 13 rue du Dr Victor Hutinel (13e), 28 rue Hippolyte Maindron (14e) et 9/9bis rue Lecomte (17e) conventions de transfert de gestion du domaine public AP-HP/Ville

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Nous passons à la DFPE 170.

M. BOUABBAS

Il s'agit d'une régularisation afin d'appliquer une ordonnance du 19 avril 2017. En lien avec les notaires de la ville, il a été décidé de mettre en œuvre des conventions de transfert de gestion sur des établissements de petite enfance où nous sommes en location.

Ici, c'est la crèche Hippolyte Maindron. C'est une convention avec l'AP-HP dans laquelle la Ville s'acquittera d'indemnités annuelles révisables chaque année pour la crèche Maindron de 144 775 euros. Au titre de la période entre 2020 et 2023, il y a aussi une régularisation d'un montant de 162 700 euros.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer pour la poursuite de l'accueil des enfants à Hippolyte Maindron, une crèche de 50 berceaux.

M^{me} PETIT

Guillaume DURAND s'était inscrit sur ces délibérations.

M. DURAND

Je voulais simplement évoquer un petit projet de végétalisation devant la crèche Hippolyte Maindron. Ce petit projet sera travaillé avec les équipes de la crèche et les parents. On a déjà eu quelques rencontres. Notre souhait dans le cadre des travaux de petite végétalisation, et de végétalisation participative notamment, est d'associer tous les publics à la conception et de les associer ensuite à l'entretien. On est en train de travailler sur ce que l'on pourra faire sur les petites croix de Saint-André qui sont devant, les petits espaces au-dessus des poubelles, etc. Je voulais en profiter pour le mentionner.

M. BOUABBAS

Merci, Guillaume.

En complément, sur cette crèche, il y aura aussi la rénovation de l'ensemble du rez-de-chaussée et la création de cours oasis. On a parlé des cours oasis pour les élémentaires et les maternelles. De plus en plus, y compris dans les crèches, nous allons vers des cours oasis, en tout cas vers la végétalisation. Pour ceux qui connaissent cette crèche, nous avons un magnifique arbre en plein milieu, et tout autour, parce que c'était une autre époque, un sol dit « souple » comme dans un jardin d'enfants. Pour faire respirer l'arbre, en fonction de ce qu'il y a dans le sous-sol, il y aura de la plaine terre ou des copeaux, parce qu'il y a aussi l'objectif, y compris pour les tout-petits, que le contact avec la nature soit de plus en plus étroit et que l'on revienne un petit peu sur des erreurs faites dans le passé.

M^{me} PETIT

Merci pour ces interventions qui précisent la logique de projet global sur ce qui peut se passer autour d'une crèche et de son accroche avec l'espace public.

D'un point de vue purement budgétaire, j'espère qu'un jour, l'AP-HP vendra à la Ville ce bâtiment et que nous arrêterons de payer des loyers qui augmentent extrêmement souvent. Cela appartient à l'AP-HP. Je trouve qu'il serait plutôt intelligent de pouvoir s'entendre avec l'AP-HP pour le rachat des équipements. Nous avons appris d'ailleurs assez récemment que, par exemple, le groupe scolaire Severo appartenait à l'AP-HP et que l'on payait aussi. Il y a quelques écoles comme cela dans Paris. Mais peut-être qu'un jour, cela changera. Cela fera du bien à notre budget de fonctionnement.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération DFPE 170.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint, Amine BOUABBAS, pour ces excellents rapports.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/235

– 2024 DFPE 170 Crèches et jardin d'enfants situés 7 à 13 rue du Dr Victor Hutinel (13e), 28 rue Hippolyte Maindron (14e) et 9/9bis rue Lecomte (17e) conventions de transfert de gestion du domaine public AP-HP/Ville

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2024 DLH 348 Réalisation 56 rue des Plantes (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (7 PLA-I, 7 PLUS et 6 PLS) par HSF - Subvention (344 573 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole aux excellents rapports d'Agnès BERTRAND pour poursuivre l'ordre du jour.

M^{me} BERTRAND

Magnifique introduction. Merci, Madame la Maire.

La première délibération, la DLH 148, est la suite d'une délibération que j'ai présentée au dernier conseil, où il y a eu une préemption d'un immeuble de 20 logements sociaux et d'un commerce au 56 rue des Plantes, au carrefour Louis Morard. Cette délibération la complète par un programme d'acquisition-amélioration de ces logements.

L'intérêt des préemptions que la Ville fait des immeubles est à la fois d'apporter une sécurité aux locataires qui deviennent des locataires du parc social et d'avoir une amélioration de leurs conditions de vie dans les appartements. Vous avez les travaux sur la fiche technique. Je ne vais pas tout lister, parce que l'on retrouve tous les objectifs du Plan climat en termes de ravalement, de remplacement des menuiseries, d'isolation de toitures, de créations de VMC, de remplacements des équipements sanitaires et de cuisine qui sont les points que nous retrouvons les plus souvent dans les projets d'acquisition-amélioration.

La subvention est de 344 573 euros.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Agnès.

Monsieur VIRY.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire. On vous sait rapide quand vous voulez l'être. C'est particulièrement le cas ce soir sur cette délibération, puisqu'il y a quelques semaines, on a effectivement délibéré sur la location du site.

Vous n'avez pas été alarmiste sur le sort des locataires actuels. Il y a 20 logements. On peut imaginer qu'il y a 20 foyers. Pouvez-vous nous dire que les 20 ne vont pas subir de conséquences négatives du fait de cette évolution du statut et donc de l'état de l'immeuble ? Je pense par exemple à leur loyer.

M^{me} BERTRAND

Très clairement, je l'ai dit à plusieurs reprises, mais je le répète sans difficulté : dans le cadre des préemptions que nous faisons depuis ces dernières années, les locataires ont le choix de signer une nouvelle convention ou de rester dans les conventions actuelles qu'ils ont, donc il n'y a pas d'augmentation de loyer.

Après, en fonction de l'indice de la construction, il y a effectivement les augmentations que l'on connaît comme dans tout le parc social. Mais en fonction de l'option qu'ils peuvent choisir et sur laquelle ils peuvent revenir, il ne peut y avoir qu'un loyer identique à ce qu'ils paient aujourd'hui ou un loyer qui baisse en fonction de leur situation et surtout en fonction du fait qu'ils peuvent avoir droit à l'APL, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

M^{me} PETIT

Très bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote sur cette délibération DLH 348.

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/236

— 2024 DLH 348 Réalisation 56 rue des Plantes (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (7 PLA-I, 7 PLUS et 6 PLS) par HSF - Subvention (344 573 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 27 membres présents

Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2024 DLH 376 Réalisation 40 rue de la Tombe Issoire (14e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par RATP HABITAT - Subvention (192 837 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Nous passons à la DLH 376.

M^{me} BERTRAND

Nous partons au 40 rue de la Tombe Issoire sur un programme de rénovation de 10 logements sociaux par RATP Habitat. C'est un immeuble qui a été construit en 1990. Je ne vais pas vous redonner l'ensemble des rénovations Plan climat parce qu'à chaque fois, on retrouve le confort d'été, le confort d'hiver, l'embellissement des parties communes, les VMC, les chauffages électriques, et tout ce qui est balayé dans chaque immeuble pour voir quelles sont les améliorations que l'on peut y faire.

Vous savez que nous tenons beaucoup à faire un prévisionnel de la baisse des dépenses énergétiques. Elle est sur cet immeuble environ de 60 %. Une fois les travaux faits, on pourra évaluer le différentiel par rapport à ces objectifs.

Le total de cette subvention est pour 10 logements de 192 837 euros.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci Agnès. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération 376 de la Direction du Logement et de l'Habitat.

Elle est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/237

– 2024 DLH 376 Réalisation 40 rue de la Tombe Issoire (14e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par RATP HABITAT - Subvention (192 837 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- 2024 DLH 378 Réalisation 49 rue de la Tombe Isoire (14e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par RATP Habitat - Subvention (476 215 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Nous traversons la rue de la Tombe Isoire pour aller du 40 au 49 pour 25 logements sociaux RATP Habitat. La fiche technique vous dévoile très clairement l'ensemble des travaux de réhabilitation prévus.

J'irai également rapidement en disant que c'est pour une subvention de 476 215 euros, ce qui fait que sur cette délibération et sur celle d'avant, on a entre 18 000 et 19 000 par logement.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur la délibération DLH 378

Elle est adoptée à l'unanimité également.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/238

- 2024 DLH 378 Réalisation 49 rue de la Tombe Isoire (14e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par RATP Habitat - Subvention (476 215 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2024 DLH 315 Réalisation 25 rue Jules Guesde (14e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (100 425 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Nous passons à la DLH 315.

M^{me} BERTRAND

Pour les 10 logements du 25 rue Jules Guesde, le bailleur concerné est ELOGIE-SIEMP.

La baisse des consommations d'énergie est très importante parce qu'elle est prévue à 67 % de diminution. Vous avez les travaux dans la fiche technique.

La subvention de 100 425 euros sur cette adresse.

M^{me} PETIT

Merci, Agnès. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Elle est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/239

– 2024 DLH 315 Réalisation 25 rue Jules Guesde (14e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (100 425 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2024 DLH 275 Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat dans le 14e arrondissement - Subvention (647 184 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

On passe à la DLH 275.

M^{me} BERTRAND

Il y a depuis un an des possibilités de subvention pour des programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service dans les parcs sociaux. Ceux-ci concernent deux projets de Paris Habitat.

Un premier projet est au 2 rue de l'Ouest. Il permettra d'équiper les menuiseries extérieures d'occultation afin de diminuer l'effet d'îlots de chaleur et d'améliorer le confort d'été pour une subvention de 39 704.

Le deuxième projet de Paris Habitat est un projet de réaménagement des cours de l'ensemble des immeubles du 2 au 14 rue du Général Humbert, en favorisant les espaces existants. Vous savez que les cours d'immeubles que l'on voit, que ce soit Porte d'Orléans ou Porte de Vanves, sont extrêmement minérales. L'objectif est effectivement de les désimperméabiliser, d'améliorer la mobilité des résidents en termes d'accessibilité PMR, d'accessibilité à tous les gens qui peuvent avoir des problèmes de mobilité, et bien évidemment en valorisant les plantations existantes. Ce projet est extrêmement conséquent, puisque cela concerne 372 logements et de nombreux commerces en rez-de-chaussée, même si l'objet est de la désimperméabilisation des cours et l'amélioration de ces cours. La subvention totale est de 647 184 euros.

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Guillaume DURAND qui s'est inscrit sur cette délibération.

M. DURAND

Oui, ce sera la même chose que sur la DFPE. Agnès Bertrand travaille à un projet de végétalisation à l'intérieur de la crèche et du jardin d'enfants rue du Général Humbert. Nous travaillons à un projet de végétalisation à l'extérieur, sur la rue du Général Humbert, dans le cadre d'embellir votre quartier. C'est aussi la question des continuités des corridors écologiques. Nous aurons un projet à travailler avec la crèche, puisqu'on travaillera aussi sur leur parvis avec toutes les riveraines et les riverains de la rue, pour des travaux qui auront lieu fin 2025, je l'espère.

M^{me} BERTRAND

Oui, comme vient de le dire Guillaume DURAND, dans de nombreuses rénovations-réhabilitations du parc social, on sait qu'il faut traiter les logements et les cours, mais aussi traiter la mobilité et l'accès à l'ensemble de ces cours, d'où un travail que nous faisons en commun sur le bâti et l'espace public.

M^{me} PETIT

Très bien. Avec toutes ces précisions, je vous propose de passer au vote sur la délibération DLH 275.

Elle est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/240

- 2024 DLH 275 Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat dans le 14^e arrondissement - Subvention (647 184 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2024 DLH 343 Réalisation 9 rue de Plaisance (14^e) d'une opération de création de citernes de récupération des eaux pluviales par Paris Habitat, dans le cadre du budget participatif. Subvention (15 000 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Nous passons à la DLH 343.

M^{me} BERTRAND

C'est la réalisation au 9 rue de Plaisance d'une opération de création de citerne de récupération des eaux pluviales par Paris Habitat dans le cadre d'un budget participatif.

Vous savez que Paris Habitat, en lien avec l'association Udé, travaille sur un local associatif au rez-de-chaussée de l'extension de la pension de famille. Il était important pour le jardin qu'il y ait une installation de citerne d'une contenance de 400 litres au niveau des caves pour des besoins en eau du jardin partagé. Il y a donc eu une mobilisation d'un budget participatif à hauteur de 15 000 euros.

M^{me} PETIT

Il n'y a pas d'intervention. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Elle est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/241

- 2024 DLH 343 Réalisation 9 rue de Plaisance (14^e) d'une opération de création de citernes de récupération des eaux pluviales par Paris Habitat, dans le cadre du budget participatif. Subvention (15 000 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2024 DU 163 Autorisation de surplomb du domaine public municipal dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation (5e, 11e et 14e)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Nous passons à la délibération 163.

M^{me} BERTRAND

Elle a comme dénomination l'autorisation de surplomb du domaine public sur un certain nombre d'immeubles.

Vous savez que la Ville de Paris investit sur la rénovation et la réhabilitation du parc social. Elle le fait également pour le parc privé. Nous vous avons, avec Sinda MATMATI, à plusieurs reprises, présenté les projets Éco-rénovons Paris.

Cette délibération concerne deux projets d'immeubles privés. L'un est situé avenue René Coty, à côté de la sortie des catacombes. C'est donc un équipement public. Le deuxième est situé rue de l'Abbé Carton, à côté de l'école Jacquier. Dans les deux cas, il s'agit de réaliser l'isolation thermique par l'extérieur sur les immeubles contigus à ces établissements publics. L'ITE va faire en sorte qu'il va y avoir un petit surplomb de matière liée à l'isolation thermique par l'extérieur. C'est un débord de 16 cm pour le premier et de 14 pour le deuxième. Ceux-ci nécessitent une délibération pour autoriser ces surplombs, consentis à titre gracieux, de l'espace public.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

La DU 163 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/242

– 2024 DU 163 Autorisation de surplomb du domaine public municipal dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation (5e, 11e et 14e)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2024 DU 111 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2023

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Nous passons à la délibération DU 111.

M^{me} BERTRAND

C'est une délibération traditionnelle des présentations des comptes rendus annuels de concessions d'aménagement par Paris Métropole Aménagement sur Saint-Vincent-de-Paul. Je serai assez rapide pour ne pas rappeler, comme je le fais très souvent, le projet global de Saint-Vincent-de-Paul, mais aussi parce que nous avons voté au dernier Conseil d'arrondissement un avenant numéro 3 à la concession de PMA et cet avenant retraçait très clairement l'ensemble des modifications qu'il y avait eu en 2023 et en 2024 sur ce projet.

En 2023, l'opération Saint-Vincent-de-Paul a été désignée opération pilote pour les démarches de bas carbone. Il y a eu en 2023 la reprise de la consultation de la façade Denfert que j'avais exposée lors du dernier Conseil et la poursuite des études de conception sur tous les lots pour des performances environnementales exceptionnelles qui restent notre projet majeur sur le site de Saint-Vincent-de-Paul. L'ensemble de tous ces objectifs sont traduits dans les chiffres de l'activité 2023 que vous avez dans les annexes.

Je vous demande donc d'approuver ce compte rendu annuel 2023, l'état prévisionnel de produits et des charges et le tableau des acquisitions et cessions immobilières sur cette même année.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération DU 111.

Elle est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/243

– 2024 DU 111 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2023

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2024 DFA 80 Garantie à 80 % de deux emprunts d'un montant total de 38 000 000 euros souscrits par la SPL Paris & Métropole Aménagement pour financer l'opération de la ZAC Saint-Vincent de Paul à Paris 14e

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Maintenant, on a la délibération DFA 80.

M^{me} BERTRAND

Nous restons toujours avec Paris Métropole Aménagement à Saint-Vincent-de-Paul pour des garanties d'emprunt. Il s'agit des garanties à 80 % de deux emprunts d'un montant total de 38 millions d'euros.

Pour être tout à fait claire, en 2024, il y a eu la présentation de ces deux garanties au Conseil de Paris, mais ces délibérations n'étaient pas passées par le Conseil d'arrondissement. Au titre du contrôle de légalité, le préfet de Paris a initié un recours gracieux contre ces délibérations. Par conséquent, les deux délibérations 2024 ont été retirées et je vous propose donc de reprendre la procédure classique en passant par le Conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement pour un besoin de financement, donc une garantie à 80 %, un premier emprunt qui sera fait par PMA à la Banque Postale pour un montant de 20 millions et un deuxième emprunt à Arkéa Crédit Mutuel pour un montant de 18 millions d'euros.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer pour que la Ville puisse se porter garant sur ces deux emprunts.

M^{me} PETIT

Merci, Agnès. Monsieur VIRY.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire. C'est plus une explication de vote qu'une entrée dans le débat. Vous rétablissez l'ordre juridique des choses en quelque sorte en passant au Conseil d'arrondissement. C'est donc une très bonne chose.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération compte tenu de notre position constante sur le projet de Saint-Vincent-de-Paul. Merci.

M^{me} PETIT

Merci pour cette explication de vote. Je passe au vote.

Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/244

– 2024 DFA 80 Garantie à 80 % de deux emprunts d'un montant total de 38 000 000 euros souscrits par la SPL Paris & Métropole Aménagement pour financer l'opération de la ZAC Saint-Vincent de Paul à Paris 14^e

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	22 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	22 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2024 DAC 385 Avenant N°1 de prolongation à la Convention d'Occupation du Domaine Public avec l'association « La Générale Nord-Est » (14^e)

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Julie CABOT pour une délibération concernant la Générale.

M^{me} CABOT

Merci Madame la Maire.

Cette délibération nous permet de proposer un avenant à la Convention d'occupation temporaire de l'ancien conservatoire à la Générale Nord-Est.

Ce collectif qui est un laboratoire de création culturelle, artistique et sociétale est installé dans les locaux de l'ancien conservatoire depuis cinq ans. La convention de cinq ans s'achevait le 1^{er} décembre. Les locaux seront réutilisés pour loger des services de la Ville. Comme les travaux ne vont pas commencer tout de suite, on propose de prolonger la convention pour six mois renouvelables une fois afin de permettre à la Générale de poursuivre ses recherches d'un nouveau lieu pour l'accueillir et de s'assurer que toutes les actions culturelles menées au sein de La Générale puissent se poursuivre. Il y a de nombreuses résidences. Il y a énormément d'activités. La Ville fait tout son possible pour les aider à trouver une solution de relogement, car les locaux ne sont pas tout à fait adaptés à leur activité puisqu'ils ne peuvent pas être ERP et serviront donc pour des bureaux des services.

Merci.

M^{me} PETIT

Merci Julie.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe 100 % 14^e. Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/245

– 2024 DAC 385 Avenant N°1 de prolongation à la Convention d'Occupation du Domaine Public avec l'association « La Générale Nord-Est » (14e)

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	22 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	22 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2024 DJS 133 Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Anissa GHAI sur le DJS 133.

M^{me} GHAI

Merci, Madame la Maire.

La DJS 133 concerne la continuité de la mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025.

Le dispositif Quartiers libres permet de soutenir des initiatives pour les jeunes de 16 à 30 ans qui habitent, travaillent ou étudient à Paris et qui souhaitent s'engager dans la ville locale parisienne par la création d'association ou par la mise en œuvre de projets revêtant une dimension solidaire et citoyenne à l'échelle d'un quartier ou d'un arrondissement.

Pour 2025, les aides attribuées lors des commissions Quartiers libres seront destinées à couvrir les premières dépenses liées à la création d'une association ou à participer aux frais d'organisation d'une action ou d'un événement.

L'enveloppe allouée pour le 14e est de 10 aides d'une valeur de 500 euros, soit 5 000 euros. Je vous demande donc de bien vouloir en délibérer. Merci.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Anissa, pour cette présentation. Je vous propose de passer au vote.

Ce dispositif Quartiers libres pour l'année prochaine est adopté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/246

– 2024 DJS 133 Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 27 membres présents

Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)

Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)

Avis défavorable : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2024 DDCT 156 Autorisation de signer la convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M^{me} PETIT

Du coup, je propose de passer la parole à Zoubir GHANEM pour la DDCT 156.

M. GHANEM

Bonsoir, Madame la Maire.

Cette DDCT 156 est pour autoriser la signature de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB, c'est-à-dire la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. En effet, le Code général des impôts prévoit un abattement de 30 % de la base d'imposition à la TFPB dans les quartiers Politique de la Ville afin de permettre aux acteurs locaux de mener d'autres projets plus locaux, plus concentrés sur les besoins des habitants notamment.

Il s'agit ici de renforcer la territorialisation du dispositif avec une répartition à 40 % de l'enveloppe parisienne et 60 % de l'enveloppe locale, de mieux rendre compte des actions de renforcement du droit commun, et d'améliorer le dialogue avec les locataires notamment.

Je ne vais pas être plus long puisque je crois que ma collègue qui agit à l'échelon parisien et de manière très efficace va également dire un mot là-dessus. Merci.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Zoubir.

Je passe la parole à Mélody TONOLLI.

M^{me} TONOLLI

Merci, Madame la Maire. Mon collègue Zoubir a très bien résumé les éléments.

2023 et 2024 ont été des années intéressantes avec de nombreux sujets concernant les quartiers populaires et les habitants et habitantes. On a eu le pacte parisien pour les quartiers populaires qui a été adopté en juillet dernier. On a eu aussi des échanges avec l'État sur le contrat de ville, dont la signature est la semaine prochaine avec l'ensemble des 40 partenaires qui s'y associent. Cela a été aussi l'occasion ces derniers mois d'échanger avec les différents bailleurs sociaux sur une nouvelle convention concernant la TFPB, une taxe que les bailleurs doivent sur leur patrimoine et à laquelle la Ville renonce depuis plusieurs années dans le cadre d'une loi qui date de quelques années.

Cette taxe et ces recettes qui ne sont pas perçues par la Ville sont compensées à hauteur de 40 % par l'État. C'est donc un engagement très fort de la Ville de Paris puisqu'elle prend en charge 60 % de cette somme. Cette taxe augmente puisque l'on était à 4,7 millions sur le précédent contrat de ville à l'échelle parisienne et on passe à 10 millions. C'est une très bonne nouvelle pour les habitantes et habitants des quartiers populaires, puisque c'est un nouveau levier qui va nous permettre dans les arrondissements et dans les résidences des bailleurs sociaux qui sont en quartier prioritaire de l'État de financer de nouvelles actions supplémentaires en direction des habitants et habitantes, que ce soit accompagner des actions associatives sur différents sujets, mais aussi venir renforcer l'entretien des parties communes, des petits travaux qui seront nécessaires...

Il y a deux enveloppes, comme l'a très bien souligné Zoubir. Il y a une enveloppe parisienne qui reste sur les sujets de financement du GPIS, des postes supplémentaires que les bailleurs sociaux mettent en place pour travailler en quartier prioritaire ainsi que de grands projets menés sur plusieurs résidences et avec différents bailleurs comme le travail que l'on fait avec l'association VRAC qui permet l'accès à une alimentation saine, durable et accessible pour les habitantes et habitants des quartiers populaires. La nouveauté de cette convention est qu'elle renforce l'enveloppe destinée aux arrondissements : on passe de 53 % de l'enveloppe à 60 %. C'est un levier supplémentaire pour agir très localement en fonction des besoins et en cohérence avec le travail que l'on a fait sur le Pacte parisien pour les quartiers populaires puisque l'on a maintenant un projet. On a défini un plan d'action dans chacun des 35 quartiers populaires.

Pour ce qui concerne le 14e, on a donc une enveloppe qui va augmenter. Je suis certaine que la Maire du 14e avec Zoubir et l'ensemble des collègues concernés pourront travailler de concert et en complémentarité avec les bailleurs et avec l'État pour que tout cela puisse bénéficier aux habitants et habitantes des quartiers prioritaires.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup pour cette présentation précise, conjointe, complémentaire et croisée.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Elle est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/247

– 2024 DDCT 156 Autorisation de signer la convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2024 DDCT 192 Convention avec Banlieue Climat

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M^{me} PETIT

Zoubir, je te passe la parole pour la délibération DDCT 192.

M. GHANEM

Merci, Madame la Maire.

Cette délibération concerne la convention de partenariat avec l'association Banlieue Climat.

La Ville de Paris se mobilise pour réaliser la transition écologique dans un contexte d'urgence climatique avec la nécessité de justice sociale et démocratique. Pour ce faire, elle met en œuvre notamment le Pacte parisien pour les quartiers populaires dont vient de parler Mélody et également le Plan climat pour amplifier la lutte contre le changement climatique et accélérer les transformations pour s'adapter.

L'association Banlieue Climat est une association qui mène beaucoup de formations, de sensibilisation et d'ateliers communs avec les différents acteurs et notamment les acteurs locaux au niveau des territoires.

Nous proposons de signer cette convention pour permettre à l'association de continuer ses actions et de former de nouvelles personnes et notamment permettre l'autonomie des personnes qui ont été formées afin qu'elles puissent faire des émules et à leur tour former d'autres personnes. Merci à vous.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Zoubir.

Il n'y a pas d'intervention sur cette délibération. Je vous propose de passer au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/248

– 2024 DDCT 192 Convention avec Banlieue Climat

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2024 DEVE 102 dénomination "Allée des Marinettes" attribuée à une des allées du square Claude Nicolas Ledoux (14e)

Rapporteur : M. Thierry LE DEZ

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Thierry LE DEZ sur la délibération DEVE 102.

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Après avoir honoré ici l'an dernier les Rochambelles, il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage avec cette délibération aux Marinettes, le surnom donné à un autre groupe d'ambulancières et d'infirmières de la 2e division blindée du Général Leclerc, entre 1943 et 1945, en donnant leur nom à une allée au square Claude Ledoux, situé au 10 place Denfert Rochereau.

Pour la petite histoire, c'est au Maroc que commence l'aventure des Marinettes, notamment avec Jacqueline Carsignol, qui a déjà servi en tant qu'infirmière de la Croix-Rouge sur un navire-hôpital jusqu'en 1942 et recherche des ambulancières volontaires pour les soldats blessés de la 2e DB. Huit jeunes femmes au départ répondent à cet appel. En raison de leur appartenance au régiment blindé des fusillés marins, ces femmes sont surnommées « les Marinettes ».

Durant leur formation à la mécanique et aux techniques militaires au Maroc puis en Angleterre, tout comme les Rochambelles, elles font face à l'hostilité des hommes pour qui les femmes n'ont pas leur place au front.

Le débarquement en Normandie, à Utah Beach en 1944, marque le baptême du feu des Marinettes. Sous les tirs ennemis, elles se distinguent par leur courage et leur sang-froid, en prodiguant les premiers secours aux blessés et en les rapatriant vers les hôpitaux les plus proches.

Ce dévouement inébranlable restera constant pendant l'épopée de la 2e DB, de la Libération de Paris aux campagnes de Lorraine et d'Alsace et lors de la prise du nid d'aigle d'Hitler. Les Marinettes gagnent ainsi le respect et l'admiration de leurs camarades.

Après la Seconde Guerre mondiale, la plupart des Marinettes retrouvent la vie civile. Leurs actions, pourtant remarquables, disparaîtront peu à peu de la mémoire collective, jusqu'à récemment où la Marine nationale française a décidé de donner le nom de Jacqueline Carsignol à un futur patrouilleur hauturier qui sera mis en service en 2033.

En raison de la proximité avec le Musée de la Libération de Paris, Musée du Général Leclerc, Musée Jean Moulin, et d'une allée qui sera inaugurée l'an prochain en hommage aux Rochambelles, le square Claude Nicolas Ledoux est un lieu idéal pour rendre visibles les Marinettes dans ce même square.

Je vous prie, mesdames et messieurs, de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Thierry, pour cette présentation.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/249

– 2024 DEVE 102 dénomination "Allée des Marinettes" attribuée à une des allées du square Claude Nicolas Ledoux (14e)

Rapporteur : M. Thierry LE DEZ

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2024 DPE 41 Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole pour la dernière délibération avant l'examen des trois vœux à Sinda MATMATI sur le Programme local de prévention des déchets ménagers.

M^{me} MATMATI

Bonsoir à tous et à toutes. Merci, Madame la Maire.

Je vous présente la délibération DPE 41 pour l'approbation du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Ville de Paris, qui s'appelle le PLPDMA, pour son acronyme.

Ce PLPDMA, ce programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, est un document réglementaire qui constitue la stratégie parisienne pour lutter contre la production de déchets et favoriser le réemploi et la valorisation des matières organiques.

La Ville de Paris a mis en place une politique de prévention des déchets ménagers depuis plus de 18 ans, soit dès 2006, permettant de réduire une première fois 6,3 % de production des déchets ménagers par Parisien. Un deuxième plan et programme local a permis d'atteindre une baisse de 7,5 % des ordures ménagères. Le tout dernier, datant de la période 2017 à 2023, affiche, quant à lui, une baisse de 13,8 % de ces déchets. Évidemment, il faut aller au-delà de toutes ces données.

Cette année, la Ville de Paris présente son quatrième programme de prévention et de réduction des déchets. Il a été appuyé par une consultation publique durant l'année 2024, pendant laquelle 650 Parisiens ont donné leur avis.

Ce plan est organisé autour de huit grands axes et 24 fiches actions, avec des objectifs à mi-parcours, en 2027, et jusqu'à 2030, pour mener à bien ce plan local de prévention.

Ce nouveau PLPDMA a pour objectif de réduire d'au moins 5000 tonnes la production de déchets ménagers et assimilés des Parisiens d'ici les six prochaines années, 2030, et de surtout tripler le taux de valorisation de matières organiques des déchets. L'objectif est d'être en cohérence avec le nouveau Plan climat 2024-2030 et de réduire d'au moins 32 % les émissions de gaz à effet de serre liées au traitement des déchets.

Ce nouveau programme s'articule autour de huit axes.

Le premier est de consommer autrement pour une économie du réemploi et de la réparation, en généralisant les collectes de proximité et à domicile.

Il s'agit de renforcer les efforts sur le tri des emballages et favoriser un accompagnement personnalisé des immeubles pour une meilleure gestion de leurs déchets.

Le troisième point est de mobiliser davantage les professionnels vers le zéro déchet en développant la consigne des emballages, en proposant des temps de sensibilisation sur les marchés alimentaires et en mettant en place une redevance spéciale plus incitative.

Le quatrième point est de changer le regard et le comportement sur les déchets alimentaires en luttant contre le gaspillage alimentaire, en développant des points de collecte et des solutions de compostage. Bien évidemment, un dispositif existe déjà depuis 2014 via le compostage de proximité en pied d'immeuble. Nous l'avons fortement accompagné à l'échelle du 14^e.

Le cinquième point est de trier partout sur l'espace public en proposant aux Parisiens et aux Parisiennes davantage de solutions de tri. On l'a vu ces derniers mois et ces dernières années avec les tris mobiles.

Il s'agit aussi d'approfondir les réflexions et la mobilisation sur le secteur du bâtiment en accélérant davantage le réemploi, un des secteurs les plus pollueurs et plus émetteurs de gaz à effet de serre, sur les chantiers de la Ville de Paris, mais aussi chez les particuliers en associant les professionnels de la filière.

Il s'agit aussi de renforcer les actions de communication pour faire connaître les lieux de dépôt les plus proches des domiciles en améliorant également la transparence sur le devenir des déchets et surtout de faire de Paris une collectivité exemplaire en élargissant le réemploi et l'économie circulaire à l'ensemble des directions de la Ville.

Ce PLPDMS articule autour des autres plans portés par la Ville de Paris, le schéma parisien de la commande publique, le Plan alimentation durable, le Plan climat et le PLUB.

À cela s'ajoute la nécessité de mobilisation de l'État qui est fortement attendue à travers également ce PLPDMA. Sans action de l'État, les objectifs ambitieux ne pourront pas être atteints et notamment la loi AGECE, la loi anti-gaspillage et économie circulaire, qui prévoit les actions qui, pour certaines, n'ont pas encore été mises en œuvre par les acteurs et qui sortent du scope de la Ville de Paris. Il nous faut aller plus loin en matière de prévention et

de réduction des déchets à la source. Il faut augmenter les négociations pour les produits les moins vertueux et favoriser l'accès aux biens vertueux de l'économie de la fonctionnalité, le réparable, le réemploi.

Il faut également impliquer davantage les filières de responsabilité des producteurs, des éco-organismes, pour que leurs objectifs soient enfin atteints et sur lesquels les collectivités s'appuient.

Je vous inviterai à voter favorablement pour cette délibération. Mais avant la mise au vote, en tant qu'écologiste, je souhaite compléter cette délibération sur certains aspects et faire part de points et d'actions qui ne nous semblent pas avoir été suffisamment pris en compte sur ce nouveau programme.

Premier point, malgré le fait que la collectivité parisienne soit principalement en charge de la collecte des déchets à l'échelle de la capitale, il est primordial de contrôler l'engagement des partis pris et des différents opérateurs mobilisés sur la filière en ce qui concerne la réduction des tonnages, mais également la gestion des déchets de manière à éviter l'incinération et l'enfouissement de nos déchets ou la déportation de nos déchets sur d'autres territoires français ou européens, suite à la réduction notamment de la capacité du volume de l'incinérateur d'Ivry. Il est nécessaire d'inciter les partenaires de la Ville bénéficiant des équipements municipaux à une démarche zéro déchet. Aujourd'hui, il n'est plus acceptable que des clubs sportifs, des buvettes ou autres acteurs utilisant ces équipements publics municipaux ne soient pas engagés dans la démarche de réduction des déchets. Signant des conventions d'occupation, ils devraient pouvoir se conformer à la réglementation et à la loi AGECS.

Nous ne pouvons pas déléguer la gestion des déchets sur les marchés alimentaires aux délégataires des marchés. Ce point doit continuer à être porté par la collectivité. Nous voyons encore aujourd'hui que le combat sur la valorisation des invendus, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la valorisation des biodéchets et la sortie du plastique à usage unique n'est pas encore gagné et que dépendre des investissements du délégataire ou de ses actions ne fera qu'accentuer ce manque de mobilisation. Il est fortement déplorable encore aujourd'hui de retrouver des sacs plastiques sur les marchés alimentaires malgré l'interdiction formelle des sacs achetés à Rungis par les commerçants.

Il est important de définir une commande publique beaucoup plus engagée via une commande et des achats responsables. La Ville doit être exemplaire également dans ses différentes structures et dans tous ses équipements municipaux. Il faut davantage mobiliser les actions autour du don, du réemploi et de l'économie circulaire.

Autre point, il faut accentuer la sensibilisation et l'accompagnement des professionnels, que ce soit les commerçants, les restaurateurs ou tout autre acteur économique, en les incitant davantage à l'achat de contenants réutilisables pour la vente à emporter et pour la livraison. Par la même occasion, je félicite mon confrère Florentin LETISSIER qui, pendant plus de deux ans, a contribué par sa volonté et sa rigueur à accompagner ces publics dans cette direction.

Je déplore la quasi-inexistence de stratégies de valorisation des mégots que l'on retrouve trop nombreux dans nos caniveaux et au pied de nos arbres aujourd'hui. Ils sont collectés dans les ordures ménagères. L'État a mandaté un éco-organisme depuis trois ans, dont les actions restent encore limitées, uniquement de la sensibilisation généraliste et peu visible et des distributions de cendriers de poche qui souvent finissent dans un tiroir. Pour cela, une filière locale doit pouvoir être soutenue. Nous ne pouvons empêcher des fumeurs de fumer, même si la plupart savent que cela est nocif pour leur santé, mais nous pouvons trouver une filière de valorisation adaptée.

Nous souhaitons que des moyens locaux puissent permettre d'expérimenter davantage dans nos arrondissements la valorisation de certains flux de déchets, afin de les sortir définitivement des ordures ménagères et ainsi de l'incinération et de l'enfouissement. J'ai parlé des mégots. On a aussi la question du textile, des cagettes, des bacs à poissons et tous les déchets verts des particuliers.

Sur la question du tri sélectif, il faut se mobiliser sur les bornes de tri textile. La position du 14^e arrondissement a toujours été de proposer ce service au plus proche des habitants, malgré le fait d'être confronté depuis plusieurs années à du vandalisme. L'objectif serait de pouvoir proposer cette collecte de textiles en la mutualisant avec les modules Trilib et ainsi favoriser des spots de tri sélectif sur la loi publique beaucoup plus important.

Le dernier point est de continuer à accompagner les acteurs du compostage de proximité, de mobiliser davantage les copropriétaires et les bailleurs sociaux, de créer des synergies entre les acteurs internes de la Ville et les acteurs externes pour qu'une maison du compostage puisse voir le jour à Paris, que du broyat et des broyeurs soient mis à disposition pour les associations et les collectifs de compostage afin de ne pas dépendre d'un seul opérateur ou marché public dans la distribution de matériel pour toute la capitale.

J'espère que ces points soulevés seront ainsi portés également au prochain Conseil de Paris et permettront d'amender ce programme afin de le coconstruire pour qu'il soit adapté au mieux à la capitale.

Je vous remercie fortement de votre écoute.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Sinda.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce projet ? Valentin.

M. GUENANEN

Madame la Maire, chers collègues, je pense que la présentation de cette délibération valait mieux qu'une conclusion en liste de course tout aussi ambitieuse soit-elle, car le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période 2024-2030 est surtout une étape essentielle de notre ambition collective de faire de Paris une ville exemplaire en matière de gestion des déchets et de transition écologique.

Ce document stratégique marque une nouvelle ère, celle de l'économie de la sobriété où réduire, réemployer et valoriser ne sont plus des choix mais sont devenus une nécessité.

Ce plan est le fruit d'un travail remarquable de co-construction. Je tiens à saluer l'engagement de l'ensemble des groupes de la majorité municipale parisienne dans ce processus, où, pendant plus d'un an, des consultations ouvertes et des concertations riches ont permis de réunir des contributions variées, institutions, associations, professionnels, éco-organismes et bien sûr les Parisiennes et les Parisiens eux-mêmes. Notre arrondissement comme d'autres a joué un rôle actif et moteur en relayant cette démarche et en apportant des idées concrètes. Je tiens à saluer le travail de ma collègue Sinda MATMATI. Cette méthode participative renforce la légitimité et l'efficacité des mesures qui sont proposées aujourd'hui à l'adoption de notre Conseil d'arrondissement et seront après débattues en Conseil de Paris.

Avec des objectifs clairs et mesurables, ce plan fixe un cap ambitieux : réduire de 100 000 tonnes la production annuelle de déchets d'ici 2030, soit une baisse de 20 % par rapport à 2010, bien au-delà des exigences nationales, et tripler le taux de valorisation des déchets pour atteindre 60 %. Ces objectifs traduisent une vision audacieuse qui fait de Paris un précurseur à l'échelle nationale. Il s'appuie sur des actions concrètes et innovantes comme le développement de collectes préservantes pour le réemploi d'objets, la création d'immeubles zéro déchet pour accompagner les habitants dans leurs gestes quotidiens, un plan ambitieux de compostage renforcé par une mobilisation accrue des réseaux existants, une lutte contre les mégots dans l'espace public avec des dispositifs adaptés et une responsabilisation des acteurs économiques.

Ces initiatives montrent que la prévention des déchets n'est pas seulement une contrainte mais une opportunité pour transformer nos habitudes et réinventer notre quotidien. Atteindre ces ambitions nécessitera une mobilisation collective, y compris de l'État. Il est crucial que des leviers réglementaires et fiscaux suivent pour accompagner cette transformation : la réduction des emballages superflus, l'introduction d'une TVA circulaire pour encourager le réemploi et une meilleure régulation des filières de responsabilité des producteurs. Ces mesures complémentaires seront indispensables pour amplifier l'impact des actions municipales.

En tant qu'élus, nous avons une responsabilité particulière pour accompagner ce plan dans notre arrondissement. Cela passe par la sensibilisation des habitants à la réduction des déchets et au tri, le soutien aux initiatives locales comme les ressourceries ou recycleries qui réemploient jusqu'à 4000 tonnes d'objets chaque année et l'encouragement des projets innovants comme les immeubles zéro déchet.

En conclusion, ce PLPDMA 2024-2030 n'est pas qu'un simple programme. C'est plus qu'un simple programme, c'est une invitation à repenser notre rapport aux ressources et à nos modes de vie. Grâce à un travail collectif et une vision partagée, Paris peut devenir une référence mondiale en matière de gestion des déchets et je tiens à saluer la majorité municipale parisienne pour sa capacité à écouter, rassembler et apporter une ambition avec cohérence et détermination. C'est la preuve que lorsque la gauche est en responsabilité et est rassemblée, elle sait répondre au présent dans l'intérêt général.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci Valentin. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération présentée par Sinda MATMATI. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe 100 % 14^e. Qui ne prend pas part au vote ?

C'est donc adopté.

Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/250

– 2024 DPE 41 Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 22 (dont 2 procurations)
Avis favorable : 22 (dont 2 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote : 0

VŒUX

– V14 2024 28 Vœu relatif à la transformation de la place Denfert-Rochereau, présenté par Carine Petit, Guillaume Durand et les élu.e.s du groupe Écologiste et Citoyen

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen des trois vœux et je passe la parole pour l'examen du premier vœu qui concerne le projet de la place Denfert-Rochereau à Guillaume DURAND.

M. DURAND

Merci, Madame la Maire.

Depuis de nombreux mois, nous travaillons avec les habitantes et les habitants du 14e, avec les services de la Ville et avec la maîtrise d'œuvre retenue pour ce projet, celle d'Alexandre Chemetoff, sur un grand projet de réaménagement de la place Denfert-Rochereau.

Ce réaménagement est un engagement qui a été pris par notre majorité municipale en 2020 et même depuis 2014 sur un certain nombre de grandes places à Paris. Comme tout engagement, il convient de le réaliser. C'est pourquoi nous avons mis en place une concertation importante avec, dès décembre 2021, des webinaires et des participations en ligne et en présentiel, avec plus de neuf temps en présentiel, sur les usages de cette place. Puis nous avons associé un certain nombre d'associations et le Conseil de quartier sur le choix de la maîtrise d'œuvre. C'était une procédure assez inédite en juillet 2023.

Une fois que cette maîtrise d'œuvre, celle d'Alexandre Chemetoff, a été choisie, nous avons travaillé avec différents ateliers sur les mobilités, sur les usages, sur un certain nombre d'aspects, avec plus de quatre ans de concertation en physique, des participations en ligne, des réunions publiques qui ont rassemblé beaucoup de personnes - et je crois que ce sont les réunions d'espace public qui ont rassemblé le plus de monde sous cette mandature - pour réussir à avoir un projet Denfert-Rochereau.

Suite à cela, je veux souligner le travail qui a été mené par la maîtrise d'œuvre et par les services de la Ville pour, en un temps record, travailler sur ce projet que nous représenterons demain en réunion publique à 19h. Ce projet était réalisable à l'issue des Jeux olympiques jusqu'à janvier 2026. Il s'agit d'un projet d'importance avec un phasage au cordeau, millimétré, qui permettait de réaliser ce projet de la place Denfert-Rochereau que nous avons présenté, concerté et réalisé dans un temps record.

Ce projet est un hectare en moins pour la voiture au profit des mobilités douces, de la végétalisation et des piétons. C'est à la fois un projet de végétalisation de grande ampleur avec plus de 100 arbres plantés, un réaménagement des espaces végétaux que sont les parcs qui bordent la place Denfert-Rochereau, le déplacement et la grande amélioration d'un caniparc. Cela fait partie des projets de notre mandature. C'est avant tout un projet de sécurisation pour les vélos et les piétons, une meilleure utilisation de l'espace public avec des cheminements facilités, avec des transports en commun qui sont améliorés du point de vue de l'intermodalité. Ce sont donc nos besoins urgents de sécurisation et nos besoins à un peu moins court terme de travail d'adaptation contre le

réchauffement climatique, puisque l'on sait que les canicules à Paris ne sont désormais plus une fantasmagorie ou de l'avenir, mais se passent tous les étés.

Tout était donc parfait. Tout était donc prêt. Mi-septembre, on devait commencer les premiers travaux sur la place Denfert-Rochereau.

Là, je vais regretter que Madame CARRÈRE-GÉE ne soit pas parmi nous, parce que sinon, elle nous dirait que nous faisons un vœu à nous-mêmes et elle aurait raison. Nous nous faisons un vœu à nous-mêmes parce que, effectivement, il y a un désaccord au sein de la majorité municipale. Je souhaiterais que ce ne soit pas le cas. Je souhaiterais que finalement, ce qui se passe soit simplement la décision, peut-être unilatérale, précipitée, et modifiable, de la Maire de Paris, qui a souhaité décélérer certains travaux, et en l'occurrence celui-ci.

D'abord, je veux dire une chose : on peut toujours décélérer les travaux, mais le réchauffement climatique, lui, ne va pas décélérer. Il n'y a aucune raison de retarder ces travaux de sécurisation et d'adaptation au changement climatique.

La deuxième chose est que penser que les Parisiennes et les Parisiens auraient plus de facilité à voter pour une liste ou pour une autre parce que l'on aurait enlevé des barrières de chantier un peu avant l'élection me semble une vision passéiste. Ce que l'on voit aujourd'hui dans nos réunions publiques est que, quand on annonce des travaux aux gens, ils sont peut-être un peu inquiets pour le temps des travaux, mais ils sont contents du projet à la fin, et maintenant, ils sont impatients de l'avoir. Sur toutes les réunions sur les projets, on nous dit : « On en veut en bas de chez nous. »

Donc l'attente est grande. La décision qui est sur la table aujourd'hui est de ne pas commencer les travaux, de les commencer plus tard, avec, à l'heure actuelle, des options qui seront présentées demain en réunion publique qui sont à minima et sans garantie que le projet se fasse dans son intégralité.

Aussi, nous avons une position assez claire au sein de notre groupe, et on espère encore convaincre l'ensemble de la majorité municipale jusqu'au premier adjoint chargé de l'application de la décélération des travaux et la Maire de Paris qu'il faut commencer les travaux, qu'il faut les commencer au plus vite. C'est encore possible. On va être très francs : le fait de ne pas avoir commencé en septembre nous fait perdre de l'argent, parce qu'il y a des marchés potentiellement à repasser. Mais on peut encore éviter une perte trop grande d'argent et de temps en les démarrant au plus vite. C'est techniquement faisable dès le début de l'année prochaine. C'est la première demande de ce vœu.

La seconde est qu'une fois que l'on a commencé, on ne s'arrête pas. On peut s'arrêter un ou deux mois si vraiment nécessaire, mais il ne faut pas penser qu'un phasage serait une bonne option, qu'il faudrait s'arrêter six mois et qu'on reprendra ensuite. Les options de phasage qui sont présentées et qui seront présentées demain en réunion publique ne sont pas satisfaisantes, font perdre du temps, font perdre de l'argent et ne garantissent même pas que le projet tel qu'il a été dessiné et qui est vraiment enthousiasmant puisse se réaliser.

Nous présentons ce vœu. C'est assez rare, mais il est déjà arrivé dans nos arrondissements que des maires du parti de la Maire de Paris présentent des vœux pour accélérer le projet. Parfois, ils ont gain de cause.

Je sais que la Maire de Paris peut changer d'avis. Par exemple, sur la place de Catalogne, pendant un moment, il a fallu envisager un cheminement à travers la forêt. Puis on s'est convaincus mutuellement qu'il était bien d'avoir une zone de sanctuarisation de la nature. Je ne veux pas donner raison à l'opposition municipale qui se gargarisera de dire que la Maire de Paris est têtue ou entêtée. Je ne le crois pas. Je crois que l'on peut tout à fait la convaincre. Pour cela, je pense que l'on a besoin de toutes les forces nécessaires autour de ces tables, donc je vous invite à voter ce vœu.

M^{me} PETIT

Merci, Guillaume, pour cette présentation du vœu. Je demande qui souhaite prendre la parole. Monsieur VIRY, Monsieur GUENANEN, Madame BERTRAND.

Monsieur VIRY, allez-y.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire. Je vais peut-être décevoir Monsieur DURAND, mais je vais modestement essayer de remplacer Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Effectivement, comme elle aurait pu vous le dire, faire des vœux à soi-même n'est peut-être pas ce qui est le plus cohérent quand on est dans la majorité, mais vous avez eu la transparence de dire clairement que c'est pour régler un différend au sein de la majorité. Je me permets de le saluer modestement.

À ce stade du dossier, on a un espoir, une demande et un souhait qui sont relativement simples : c'est que la place soit au final belle et pratique pour tout le monde. Je pense que ce n'est pas une place facile à aménager, vu sa configuration, mais elle a sa beauté intrinsèque, son élégance et cette majesté qu'il faut certainement lui préserver.

Alors, dans tout cela, il fallait quand même que je finisse par une note encourageante. Je trouve que Madame Hidalgo est quand même assez prompte aux lapsus ces derniers temps, donc je dirais que, sur un malentendu, vous pourriez gagner.

M^{me} PETIT

Valentin GUENANEN. J'interviendrai ensuite. Après, on passera aux explications de vote, s'il y en a.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, avec l'ensemble de notre groupe, nous souhaitons saluer le travail accompli par les équipes de l'Hôtel de Ville, les équipes du 14^e arrondissement, les habitantes et les habitants sur ce projet qui est un engagement fort de notre mandature, ainsi que les efforts de concertation menés localement.

Les propositions faites dans le cadre de ce réaménagement répondent aux ambitions de la mandature et à des objectifs cruciaux tels que le Plan climat, le Plan vélo, l'amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes. Si des discussions ont lieu en ce moment entre notre exécutif local et la Maire de Paris ces dernières semaines, nous pensons que ces dernières doivent se poursuivre entre le Conseil d'arrondissement demain ou le Conseil de Paris dans la tranquillité et la détermination.

Si nous regrettons la méthode, nous ne regrettons pas le fond du vœu. La transformation de la place Denfert-Rochereau s'inscrit dans une politique parisienne plus large concernant les grands espaces publics nécessitant une vision globale et un arbitrage budgétaire cohérent à l'échelle de la capitale. Nous ne désespérons pas que l'ensemble de nos arguments puissent avoir gain de cause.

En conséquence, nous choisissons de nous abstenir sur ce vœu, non pas par désaccord sur son contenu ou ses ambitions, mais parce que nous estimons que ces discussions doivent avant tout être menées d'ici le prochain Conseil de Paris et nous souhaitons que ces discussions entre les élus d'arrondissement et l'exécutif parisien se poursuivent afin de garantir une mise en œuvre optimale de ce projet ambitieux. Notre position traduit donc un respect des contraintes institutionnelles parisiennes et une volonté d'accompagner ce projet dans une démarche collective et constructive. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci pour vos interventions.

Pour ajouter quelques mots, le dernier arbitrage de la Maire de Paris était d'autoriser les travaux à partir de septembre et cet arbitrage positif a été rendu par écrit début août de cette année.

Donc on avait depuis deux ans concerté et fait un travail en coopération de manière très normale et très intelligente sur le fait que la réalisation d'un projet de cette importance ne pouvait pas se faire avant les Jeux olympiques et paralympiques pour des raisons évidentes d'organisation et de bonne tenue de l'espace public. Nous avons donc convenu depuis le début de la mandature que les travaux de la place Denfert-Rochereau débuteraient tout juste après la tenue des Jeux olympiques et paralympiques. Tout cela a été confirmé au mois d'août. Début septembre, il y a eu revirement de la position.

Donc depuis septembre, on essaye de convaincre l'exécutif parisien de démarrer ce chantier, non par narcissisme ou peu importe, mais parce que comme l'a rappelé Guillaume DURAND, on ne peut pas retarder. Retarder d'un an, c'est retarder de deux ans ou de trois ans la réalisation d'un projet qui est au bénéfice d'une sécurité pour les cyclistes, d'une sécurité pour les piétons, d'une accessibilité de plus d'un hectare d'espace public et de mise en valeur du patrimoine avec une meilleure accessibilité des transports en commun. Ce projet a été travaillé. C'est un engagement. Nous demandons juste de respecter nos engagements et le travail qui a été fait avec les habitants, avec les services et avec l'équipe d'Alexandre Chemetoff qui a réalisé ces travaux.

Demain, nous ferons une réunion publique pour expliquer de manière très transparente aux habitantes et aux habitants là où en est ce projet, puisque nous devons retourner vers les habitants pour expliquer là où l'on en est.

J'espère que nous arriverons à convaincre l'Hôtel de Ville d'attribuer les marchés de travaux qui sont aujourd'hui en cours et de démarrer à partir de janvier ce projet tel que nous l'avions conçu.

Par principe, demain soir, nous présenterons où en est ce projet. Il me paraît normal, quand on est élu, de faire un point sur un projet d'importance et dire où il en est. On espère qu'il ira jusqu'au bout. Il répond justement à tous les critères que nous défendons en termes de priorité d'action publique : la sécurité de l'espace public pour tous ses usagers et notamment les plus vulnérables ; le transport en commun et la multimodalité avec la bonne connexion des bus, des métros et du RER ; et l'embellissement de la place avec un apport et un accroissement du nombre d'espaces et d'hectares végétalisés et de retours en pleine terre.

On espère pouvoir mieux terminer l'année que nous n'avons commencé ce dernier trimestre.

Sinon, en fonction des derniers retours et des derniers arbitrages, nous nous adresserons aux habitants pour expliquer pourquoi et comment ce projet prendra forme ou pas dans l'année 2025.

Est-ce qu'avant de passer au vote, il y a des demandes de prise de parole ? Agnès.

M^{me} BERTRAND

Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas répéter tout ce qui vient d'être dit, mais je vais expliquer mon vote en faveur de ce vœu. Je le dis tout de suite dans mon introduction pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce que je vais dire.

Transformer Paris, en particulier les portes et les places, est un axe majeur de notre politique et de notre majorité parisienne. Je ne vais pas faire la liste de toutes les portes et les places à Paris. Je vais rester dans le 14^e arrondissement. Dans notre arrondissement, deux places étaient emblématiques de cette politique. La première est place de Catalogne avec sa forêt urbaine avec une concertation que nous avons montée avec l'ensemble des habitants. La deuxième était la place Denfert-Rochereau. C'est un projet ancien, un engagement de mandature en 2014 et un engagement de mandature en 2020. Il était important que ce projet soit réalisé.

La concertation de décembre 2021 à fin 2023 a abouti à un projet partagé. C'est cela qui est important. Le maître d'œuvre et les services de la Ville ont travaillé sur ce projet que j'ai copiloté avec Guillaume DURAND. Ce projet répond à nos objectifs politiques de rééquilibrage des espaces au profit des habitants, de mobilité, de sécurité. Je ne vais pas reprendre tous les arguments qui ont été donnés.

Mais je crois qu'il faut être très clair sur un point. Ce projet, en tant que tel, n'est pas remis en cause. Nous sommes majoritairement, au niveau de toute l'équipe municipale, favorables à ce projet. Ce projet se fera. La discussion qui a lieu aujourd'hui est une question de calendrier et de phasage.

Pourquoi ai-je pris la décision de voter ce vœu ? C'est parce que nous avons pris, à plusieurs reprises dans les ateliers et dans les réunions publiques, un engagement de démarrer les travaux après les JOP. Il était assez logique que cela ne se fasse pas pendant cette période. Je pense qu'il est important de respecter cet engagement que nous avons pris avec les riverains. C'est la première partie de mon argumentation.

La deuxième est tout simplement que l'on sait très bien que, quand il y a des travaux en discontinu, avec des installations de chantier que l'on met puis que l'on retire, c'est non pertinent en termes d'organisation des travaux et non pertinent en termes budgétaires.

Voici les raisons pour lesquelles je voterai ce vœu.

M^{me} PETIT

Guillaume DURAND.

M. DURAND

Merci beaucoup. Je prends acte des votes des unes et des autres.

Je note aussi de l'intervention de Monsieur GUENANEN que vous êtes en accord avec le fond de ce vœu. C'est ce que vous avez dit. Ce ne sera pas un vote pour. Mais je pense que l'on pourra noter au PV, puisque c'est dans votre déclaration, que vous êtes en faveur du fond du vœu. Cela nous aidera peut-être à convaincre les instances supérieures.

Je vous redonne rendez-vous demain soir à 19h. Il y aura Carine PETIT. J'y serai aussi. Il y aura Agnès BERTRAND. Il y a des gens qui sont en faveur de ce vœu. Il y aura David Belliard, l'adjoint écologiste chargé de la transformation

de l'espace public, qui bien évidemment soutient aussi le fait que ce projet puisse commencer et continuer sans interruption.

Nous présenterons notre projet et notre calendrier. Nous présenterons aussi le calendrier de la Ville. Mais je le dis et ce sera peut-être une conclusion intéressante : il n'y aura pas d'autres représentants de l'Hôtel de Ville. Messieurs Chevandier et Bloche n'ont pas souhaité venir présenter leur option devant les habitants. Il n'y aura pas non plus les services de la Ville, parce qu'à nouveau, on leur a interdit de se présenter en réunion publique pour venir discuter du projet devant les habitants. Moi, je le regrette. Donc, nous ferons le travail de transparence avec celles et ceux qui ont envie de le faire. Mais je regrette vraiment, quelles que soient les options et les décisions de chacune et chacun, qu'ils ne puissent pas venir s'exprimer devant les habitantes et les habitants. Je trouve cela un petit peu dommage. J'espère que l'on aboutira à une conclusion qui soit satisfaisante ou en tout cas acceptable pour les uns et les autres. Mais en tout cas, rendez-vous demain pour en débattre et en discuter.

M^{me} PETIT

Merci, Guillaume. Olivia POLSKI.

M^{me} POLSKI

Merci. Moi, je veux quand même, à un moment donné, aussi que l'on se dise les choses. Il y en a qui en font un objet de réunions publiques, etc. C'est un choix que vous faites volontairement. Je l'entends. Ce qui vous est dit et qui a été dit par Agnès BERTRAND juste avant est qu'il n'y a pas d'abandon du projet. Vous le savez tout à fait. Il est question de phaser les travaux, notamment parce qu'à un moment donné, il y a aussi une aspiration des Parisiens à avoir un espace public qui soit apaisé et libéré. Vous le savez tout autant que nous. C'était quelque chose qui commence par se faire sur ce mandat et qui continue. Le projet n'est absolument pas abandonné. J'espère que vous n'irez pas raconter que c'est le cas.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote dans sa plus grande liberté et sa plus grande cohérence. Ce n'est pas un vœu que l'on fait de gaieté de cœur, parce que cela fait deux ans et demi que tout le monde y travaille.

L'apaisement est souhaité sur la place Denfert-Rochereau de manière très profonde par les habitantes et les habitants parce que quand on montre que l'on est capable de réaliser par exemple la place de Catalogne et de la transformer de cette manière-là, c'est justement parce que, quand les projets sont prêts et prêts à démarrer, il faut y aller et ne pas les retarder d'un an et demi. Je pense que les deux phasages qui sont présentés vont très concrètement augmenter les nuisances et les installations sur cette place Denfert-Rochereau.

Donc il faut dérouler très tranquillement un chantier pour que l'on regagne très vite le cœur de la place agrandie et rendue aux piétons, tel que c'était prévu. On serait d'ailleurs quasiment en train de l'acquérir dès le mois de janvier 2025 si nous avons commencé les travaux en septembre. Quand on est à ce stade-là, il faut aussi revenir vers les habitants pour dire quels sont les arbitrages rendus et ne pas laisser les équipes d'arrondissement seules à le faire. Je le dis aussi très tranquillement.

Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 12 plus les pouvoirs... Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? 12 avec les pouvoirs.

Ce vœu est adopté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/251

– V14 2024 28 Vœu relatif à la transformation de la place Denfert-Rochereau, présenté par Carine Petit, Guillaume Durand et les élu.e.s du groupe Écologiste et Citoyen

Article unique : Le vœu est adopté.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	13 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	13 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	14 (dont 2 procurations)
Ne prennent pas part au vote :	0

– V14 2024 29 Vœu relatif à la dénomination d'un lieu public au nom de Simonne Mathieu en souvenir de cette femme championne de tennis au destin hors du commun dans la résistance française, présenté par Thierry Le Dez et les élu.es de la majorité municipale

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Thierry LE DEZ pour la présentation d'un vœu de la majorité municipale sur Simonne Mathieu.

M. LE DEZ

Merci, Madame la Maire. C'est un vœu que j'espère plus consensuel.

Ce vœu propose une dénomination pour Simonne Mathieu. Après des JO et des JOP 2024 plus que réussis et une très belle commémoration le 25 août dernier organisée dans notre arrondissement à l'occasion du 80^e anniversaire de la Libération de Paris, j'ai le plaisir au nom de la majorité de vous proposer un vœu relatif à la future dénomination Simonne Mathieu en souvenir de cette femme championne de tennis hors du commun dans la Résistance française.

Simonne Mathieu est née en 1908. C'est une femme française, sportive de haut niveau, devenue résistante durant la Deuxième Guerre mondiale. Deuxième joueuse mondiale de tennis en 1932, elle a remporté 13 titres du Grand Chelem de tennis durant sa carrière et a réussi l'exploit de remporter la même année en 1938 les internationaux de France à Roland-Garros en simple dame, en double dame et en double mixte.

Elle passe de devenir numéro une du tennis mondial féminin en 1939, elle préfère déclarer forfait avant son premier match à l'US Open à New York et rentre précipitamment en Europe pour servir son pays. Avant même l'appel du Général de Gaulle, elle rejoint l'Angleterre et la branche féminine de la British Army où elle travaille comme conductrice et traductrice en 1940. En septembre de la même année, elle sera chargée par l'amiral Muselier de constituer et de diriger un corps féminin des volontaires françaises auprès de la France libre. En décembre 1941, elle est affectée au service du chiffage et du bureau central des renseignements et d'action. À la fin de 1943, elle rejoint aussi Alger comme attachée au cabinet du Général de Gaulle dans les services de renseignements de la France libre.

La guerre terminée, elle deviendra capitaine de l'équipe de France féminine de tennis de 1949 à 1960, puis présidente de la commission féminine de la Fédération française de tennis.

Élevée au grade de capitaine des FFL, Simonne Mathieu est décorée de la Légion d'honneur en 1945 et de la médaille de la Résistance française en 1947.

Elle a été récemment mise à l'honneur dans le magnifique musée de Libération, Musée Général Leclerc et musée Jean Moulin, place Denfert-Rochereau lors d'une exposition cet été intitulée « Le sport sous l'occupation ».

Je vous propose donc de dénommer un équipement ou, comme nous en avons la possibilité, un complexe sportif Simonne Mathieu, en souvenir de cette femme championne de tennis au destin hors du commun dans la Résistance française.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Thierry.

Ce vœu est porté par la majorité municipale. Je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœu qui sera travaillé ensuite avec les habitants et les usagers des équipements sportifs.

Il est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/252

– **V14 2024 29 Vœu relatif à la dénomination d'un lieu public au nom de Simone Mathieu en souvenir de cette femme championne de tennis au destin hors du commun dans la résistance française, présenté par, Thierry Le Dez et les élu.es de la majorité municipale**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 3 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 3 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2024 30 Vœu relatif à la dénomination d'un lieu public au nom d'Ahmed Boughera El Ouafi présenté par, Thierry le Dez, Zoubir Ghanem et les élu.e.s de la majorité municipale**

M^{me} PETIT

C'est Thierry à nouveau pour le dernier vœu déposé par les groupes de la majorité municipale pour trouver un lieu public qui portera le nom d'Ahmed Boughera El Ouafi.

M. LE DEZ

Merci, Madame la Maire.

Pour ce dernier vœu qui est sur une proposition de Zoubir GHANEM, nous vous proposons ce soir un vœu relatif à la dénomination d'un lieu public au nom d'Ahmed Boughera El Ouafi, ce sportif de haut niveau né en 1898 à une période où l'Algérie était sous administration française.

Ce sportif de haut niveau fut appelé sous les drapeaux durant la Première Guerre mondiale et s'engagea par la suite dans l'armée française. Il est alors amené à défendre en 1923 les couleurs de son régiment à Paris lors d'une compétition sportive et remporte en 1924 les championnats de France du marathon et se qualifie pour les JO de Paris de la même année où il terminera à une honorable septième place.

Devenu plus tard ouvrier dans les usines Renault de Boulogne-Billancourt, il continue de s'entraîner durement à la course à pied jusqu'en 1928 où il participe au marathon des JO d'Amsterdam, l'une des disciplines les plus éprouvantes de l'athlétisme. Contre toute attente, il décroche la médaille d'or olympique, la seule et unique médaille d'athlétisme obtenue par la France lors de cette Olympiade, devenant ainsi le premier champion olympique arabe et du continent africain de l'histoire des Jeux olympiques. Ce triomphe n'est pas seulement une grande victoire sportive, c'est également une victoire symbolique, une réponse puissante à l'idée que les opportunités et le talent transcendent les frontières, les origines et les inégalités sociales.

Ahmed Boughera El Ouafi devient malgré lui, en brillant sur la scène internationale, un symbole d'une résistance implicite. Cependant, après sa victoire, Ahmed Boughera El Ouafi fait face à de nombreuses difficultés. Son statut de sportif colonial ne lui permet pas de bénéficier d'un soutien et la reconnaissance qu'il mérite. Il est empêché de défendre son titre en 1932 à Los Angeles pour une réglementation discutable. Contraint alors de quitter le monde du sport pour subvenir à ses besoins, il finit par vivre dans des conditions précaires et perd tragiquement la vie en 1959 dans de sombres circonstances.

Avec ce vœu, nous avons l'occasion de contribuer à apaiser les mémoires collectives, mais aussi les blessures visibles ou invisibles des deux rives de la Méditerranée. Ahmed Boughera El Ouafi est un modèle de persévérance et de résilience dans un contexte politique particulièrement difficile. Mesdames et Messieurs, souvenez-vous qu'il est non seulement un champion olympique, mais un symbole intemporel de l'histoire commune entre ces deux pays. Je vous propose donc au nom de tous les élus de la majorité de ce Conseil d'arrondissement qu'un lieu public ou équipement sportif du 14^e arrondissement soit donné à Ahmed Boughera El Ouafi. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres élus qui souhaitent prendre la parole ? Zoubir.

M. GHANEM

Merci, Madame la Maire. Merci, Thierry, pour cette présentation.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. L'essentiel a été dit et brillamment dit.

Je voudrais toutefois souligner la joie de voir un tel vœu être proposé. À l'heure où des groupuscules identitaires instrumentalisent des faits divers dramatiques et mettent à mal notre société, à un moment où des groupes politiques se jettent dans les bras de l'extrême droite et de ses idées nauséabondes, proposer le nom d'un athlète venant d'Afrique, d'Algérie pour être précis, montre bien que notre République est plus forte que les idées arriérées de certaines personnes.

Notre ville s'enrichit de toutes ces personnes qui viennent vivre en France, à Paris, et qui construisent leur petit bout de chemin, très souvent dans l'humilité et l'anonymat, dans le respect des valeurs de la République.

Le bout de chemin d'Ahmed Boughera El Ouafi l'a mené au sommet, puisqu'il a atteint le Graal de tous sportifs, la médaille d'or olympique. Il fut le seul vainqueur de la délégation française de 1928, qui comportait pourtant d'autres prétendants dans d'autres disciplines comme Jules Ladoumègue par exemple. Simple ouvrier et pourtant champion olympique. Bravo, respect !

En 1928, un journal titrait : « Enfin une victoire française, c'est, ô ironie, celle de l'arabe El Ouafi dans le marathon. » J'aimerais ce soir reprendre ce titre : « Enfin une victoire française, ô évidemment, celle du champion El Ouafi dans le marathon. » Oui, c'est un champion. Son histoire ressurgit peu à peu.

De nombreux espaces portent désormais le nom de cette immense athlète en France, à La Courneuve, à Bobigny... Prochainement, une passerelle olympique sera inaugurée ce samedi entre l'île Saint-Denis et la ville de Saint-Denis. Deux bandes dessinées le concernant sont d'ailleurs sorties récemment : *Marathon* de Nicolas Debon en 2021 et *L'or d'El Ouafi* de Paul Carcenac en 2022. Cela montre que peu à peu, il sort de l'oubli.

Notre vœu a pour objectif de rendre hommage à cet athlète, de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de le découvrir, de s'en inspirer, et pourquoi pas de marcher ou de courir sur ses pas.

Ce travail de mémoire, on le doit aussi à sa famille. J'ai l'honneur de vous lire ici une lettre de sa petite nièce qui n'a pas pu être présente, car elle vit dans le sud de la France. Mais lors de l'inauguration, nous serions honorés de sa présence.

Voici sa lettre : « Madame la Maire, mesdames et messieurs les maires adjoints, mesdames et messieurs les conseillers, mesdames, messieurs.

« Au début du siècle dernier, si on vous parlait de Boughera El Ouafi et de son exploit, on savait de qui et de quoi on parlait. Au milieu du XXe siècle, ce nom a progressivement été effacé de la mémoire collective, sauf peut-être pour les initiés. Je suis la petite nièce de Boughera El Ouafi, et depuis quelques années, j'œuvre avec des membres de ma famille pour que cet homme, cet athlète, soit de nouveau inscrit au patrimoine de la mémoire collective française.

« Mon grand-oncle est né dans le sud de l'Algérie qui, à l'époque, était française. Il a fait le choix de rester vivre et travailler en et pour la France dès les années 20. En 1923, il s'illustre lors de sa première course de fond, puis devient champion de France en 1924 et en 1927. Par la suite, il est sélectionné au marathon en 1927, puis pour les Jeux olympiques de 1928 à Amsterdam. Lui, l'athlète maghrébin, porte le dossard 71, frappé du coq bleu blanc rouge. Il représente la France et remporte le marathon alors que personne ne pariait sur lui. Quel exploit !

« Malgré une vie peu inclinée au bonheur et un destin tragique, il avait au fond de lui la satisfaction et l'honneur d'avoir remporté l'une des plus belles épreuves d'athlétisme, le marathon.

« À l'aube du centenaire de sa première victoire et à quelques années du centenaire de sa victoire au marathon d'Amsterdam, et parce que le sport n'a pas de frontière, nous serions, et il serait honoré, qu'un lieu public porte son nom. Cela serait comme une marque de reconnaissance pour son exploit, une considération pour la vie qu'il a eue, mais surtout pour l'homme qu'il était. Homme humble, discret, mais avant tout sportif.

Madame la Maire, mesdames et messieurs les maires adjoints, mesdames et messieurs les conseillers, mesdames, messieurs, je vous remercie pour votre attention et salue chaleureusement cette belle initiative.

Jasmine Zeroug. »

Merci à vous.

M^{me} PETIT

Très bien. Terminons sur ces notes positives et très constructives en termes de mémoire. Thierry, pardon !

M. LE DEZ

Je voudrais aussi remercier Anissa GHAIKI qui a travaillé sur la proposition de ce joli vœu.

M^{me} PETIT

Exactement. Terminons doublement sur ces notes très positives et constructives. Je passe au vote.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/253

– V14 2024 30 Vœu relatif à la dénomination d'un lieu public au nom d'Ahmed Boughera El Ouafi présenté par, Thierry le Dez, Zoubir Ghanem et les élu.e.s de la majorité municipale

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 3 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 3 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

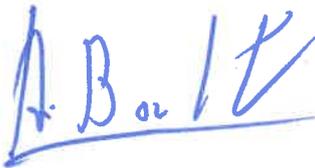
=

M^{me} PETIT

Pour l'ensemble des séances du Conseil d'arrondissement de l'année 2024, un grand merci pour vos présences, vos interventions et votre travail, ainsi qu'à toutes les équipes de l'administration et du cabinet de la Maire du 14e qui préparent le Conseil d'arrondissement.

Nous aurons changé de mois et d'année, mais nous nous retrouverons avec plaisir le 28 janvier prochain à 19 h dans cette même salle pour démarrer les conseils d'arrondissement de l'année 2025.

La séance est levée à 22 h 00.

Signature	Signature
	
Mme PETIT, Maire du 14 ^{ème} arrondissement	M. BOUABBAS, 1 ^{er} adjoint à la Maire du 14 ^{ème} arrondissement Secrétaire de séance